

N° 61

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1989.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1990* CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Robert Laucournet, Jean Huchon, Richard Pouille, Philippe François, vice-présidents ; Bernard Barbier, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Louis Minetti, René Trégouët, secrétaires ; MM. Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean-Eric Bousch, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collette, Marcel Costes, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Rodolphe Désiré, Pierre Dumas, Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fossat, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Goussebaire-Dupin, Jean Grandon, Georges Gruillot, Rémi Herment, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean Jacques Robert, Jacques Roccaserra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 21), 925 (tome VIII) et T.A. 181.  
Sénat : 58 et 59 (annexe n° 22) (1989-1990).

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages</b>
	-
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>PREMIERE PARTIE : LA SITUATION GENERALE DE L'INDUSTRIE FRANCAISE</b> .....	<b>9</b>
<b>I. DES SIGNES D'OPTIMISME</b> .....	<b>9</b>
1 Une vive reprise de l'investissement .....	10
2 L'amélioration des résultats financiers des entreprises .....	11
3 Une forte croissance de la productivité .....	13
<b>II. MAIS DES FRAGILITES SUBSISTENT</b> .....	<b>14</b>
1 Une reprise tardive de l'investissement .....	14
2 Une accentuation de la dégradation du solde des échanges industriels .....	14
3 La persistance du retard français pour la recherche industrielle .....	15
4 Un sous dimensionnement de la taille des entreprises françaises .....	16
<b>DEUXIEME PARTIE : LA SITUATION DES PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS</b> .....	<b>17</b>
<b>I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE</b> .....	<b>17</b>
<b>A UN MARCHE INTERIEUR PORTEUR</b> .....	<b>77</b>
1 La production .....	17
2 Les ventes en France .....	18

B. UN SOLDE COMMERCIAL EXCEDENTAIRE	18
C. L'AMELIORATION DES RESULTATS FINANCIERS	20
1. Renault	20
2. P S A	21
D. L'EMPLOI	22
<b>II. L'INDUSTRIE TEXTILE</b>	<b>23</b>
A. UNE SITUATION ENCORE PREOCCUPANTE MALGRE CERTAINS SIGNES D'OPTIMISME	23
1. Un marché intérieur stagnant	23
2. Un effort de modernisation qui commence à porter ses fruits à l'exportation	24
3. Mais une aggravation de la situation de l'emploi	25
<b>III. LA SIDERURGIE</b>	<b>29</b>
A. LE RENOUVEAU DE LA SIDERURGIE FRANCAISE	29
1. Une hausse de l'activité favorisée par une bonne conjoncture	29
2. Un solde extérieur positif	30
3. La poursuite des diminutions d'effectifs	30
B. UN MEILLEUR ACCES AU MARCHE AMERICAIN POUR LA SIDERURGIE EUROPEENNE	31
<b>IV. LES INDUSTRIES ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES ET DE L'INFORMATIQUE</b>	<b>32</b>
A. UN BILAN GENERAL MAUSSADE	32
1. Un taux de croissance inférieur à celui de l'ensemble de l'industrie française	32
2. Une détérioration importante de la balance commerciale	32
B. DES PERFORMANCES CONTRASTEES SELON LES SECTEURS	33
1. Les matériels électriques	33
2. Les matériels électroniques et l'informatique	34
3. L'équipement ménager	35
C. UNE AGGRAVATION INQUIETANTE DE LA DEPENDANCE EUROPEENNE DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRONIQUE	35

<b>V. L'INDUSTRIE CHIMIQUE</b>	37
<b>A. LA SITUATION DE LA CHIMIE</b>	37
1. Une activité exceptionnelle en 1988	37
2. Un solde extérieur excédentaire	38
3. Un effort accru d'investissement	39
4. Les résultats financiers	39
5. L'emploi	39
<b>B. LE DEBAT SUR LA RESTRUCTURATION DE LA CHIMIE FRANCAISE</b>	40
<b>VI. LA MACHINE OUTIL</b>	41
<b>A. LA SITUATION DE LA MACHINE OUTIL</b>	41
1. Une forte reprise de l'activité	41
2. Mais une dégradation du solde commercial	41
3. Un coup d'arrêt à la baisse des effectifs	41
<b>B. L'AVENIR DU SECTEUR</b>	41
<b>VII. L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT</b>	42
<b>A. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE DU MEUBLE</b>	42
<b>B. BILAN DE L'ACTIVITE DU COMITE DE VALORISATION DE L'INNOVATION DANS L'AMEUBLEMENT (VIA)</b>	43
<b>C. BILAN DE L'APPLICATION DU PLAN MEUBLE</b>	44
<b>VIII. LA CONSTRUCTION NAVALE</b>	44
<b>A. UN DIFFICILE MAINTIEN DE L'ACTIVITE</b>	45
1. Le niveau des commandes	45
2. La situation financière des entreprises	45
a) <i>Les grands chantiers</i>	45
b) <i>Les petits chantiers</i>	46
c) <i>La réparation navale</i>	46
<b>B. QUI NECESSITE UNE POLITIQUE D'AIDE IMPORTANTE</b>	46
1. Le contexte communautaire	46
2. La politique française en matière d'aide	47
<b>C. L'AVENIR DU SECTEUR</b>	48

<b>TROISIEME PARTIE : LA POLITIQUE INDUSTRIELLE A TRAVERS LE PROJET DE BUDGET DE L'INDUSTRIE POUR 1990</b> .....	<b>51</b>
<b>I. L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES</b> .....	<b>52</b>
<b>A. LES MESURES D'ORDRE GENERAL</b> .....	<b>52</b>
<b>B. LA RECONNAISSANCE DU ROLE FONDAMENTAL     DES P.M.I. DANS LE TISSU INDUSTRIEL</b> .....	<b>53</b>
<b>1. La mobilisation des compétences locales         en faveur des P.M.I.</b> .....	<b>53</b>
<b>2. Le soutien financier</b> .....	<b>54</b>
<b>II. LES PRIORITES DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE</b> ....	<b>57</b>
<b>A. LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION</b> .....	<b>57</b>
<b>B. LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE NORMALISATION</b> .....	<b>58</b>
<b>C. LA POURSUITE DE L'AIDE EN FAVEUR DES REGIONS     MENACEES DE DESINDUSTRIALISATION</b> .....	<b>60</b>
<b>III. LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES PUBLIQUES</b> ...	<b>61</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>64</b>

Mesdames, Messieurs,

L'industrie française poursuit son redressement : alors que l'année 1988 avait été considérée par les économistes comme une année exceptionnelle pour les entreprises, les premiers résultats pour 1989 confirment les bonnes performances de l'industrie en matière d'investissement, de productivité et d'emploi et la restauration de la situation financière des entreprises françaises.

S'il convient de se féliciter de cet assainissement de l'industrie française, il ne faut cependant pas céder à l'euphorie car notre appareil industriel conserve de nombreuses faiblesses et reste vulnérable à la concurrence. Nos entreprises sont en effet plus endettées que leurs concurrentes étrangères et notre déficit extérieur industriel continue de s'accroître puisqu'il devrait atteindre 55 milliards en 1989 contre 42,3 milliards de francs en 1988.

L'effort ne doit donc pas être relâché pour permettre aux entreprises françaises et, en particulier aux PMI, d'affronter dans les meilleures conditions l'échéance européenne de 1993. Le projet de budget de l'industrie pour 1990 s'inscrit dans cette perspective. Il s'élève à 16,91 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, en diminution de 2,9 % par rapport à 1989, et à 17,5 milliards de francs en moyens d'engagement, soit une progression de 6,5 %. Il fait apparaître une inflexion de la politique industrielle qui vise davantage à préparer l'avenir, en mobilisant des moyens en faveur de l'innovation, de l'introduction de nouvelles technologies et de l'investissement immatériel, qu'à gérer le déclin d'industries traditionnelles. Le ministère de l'industrie augmente son soutien aux grands programmes technologiques, Eureka, Jessi pour les composants, TVHD pour la télévision à haute définition et maintient un effort sensible en faveur de la filière électronique. Enfin, la politique de normalisation et d'amélioration de la qualité est renforcée.

Mais le budget du ministère de l'industrie ne traduit qu'une partie limitée de l'action du gouvernement en faveur de l'amélioration de la compétitivité de l'industrie. Aux crédits du ministère de l'industrie, il convient d'ajouter, sur le budget des charges communes, 4,7 milliards de francs destinés aux dotations en capital des entreprises publiques et sur le budget annexe des Postes et Télécommunications, 1,8 milliard de francs en faveur de la filière électronique. Le budget de la recherche et de la technologie consacre 1,4 milliard de francs aux aides à la recherche industrielle. Enfin, le budget de l'Etat comporte un certain nombre des dispositions fiscales destinées à alléger les charges des entreprises.

Bien que présenté comme marquant une rupture avec les années antérieures, ce budget ne donne que des moyens financiers limités au Ministre de l'Industrie, dans la mesure où, comme dans le passé, quatre dossiers représentent 80,6 % des crédits (les Charbonnages de France, le Commissariat à l'énergie atomique, le fonctionnement des services du ministère et l'aide à l'équipement naval).

Il semble donc difficile de parler de relance de la politique industrielle, surtout lorsque l'on constate que les entreprises publiques du secteur industriel se trouvent privées des moyens financiers nécessaires à leur développement et à leur présence sur la scène internationale.

## PREMIERE PARTIE

### LA SITUATION GENERALE DE L'INDUSTRIE FRANCAISE

L'industrie française va mieux : elle a rejoint le rythme de croissance moyen de ses partenaires. Pour la première fois en 1988, l'investissement a eu une croissance en volume élevée (10 %) supérieure à celle de nos voisins italiens ou allemands, par exemple.

La baisse de l'emploi industriel s'est ralentie, sans pour autant entraîner de créations nettes d'emplois. Toutefois les effectifs d'une majorité de grandes entreprises se sont accrus, ce qui contraste avec les comportements observés en 1986 et 1987. Au total 41 % des entreprises ont augmenté leurs effectifs contre 37 % en 1987.

Les premiers résultats de 1989 confirment cet assainissement de notre industrie.

Mais ces bons résultats ne doivent pas dissimuler un certain nombre de fragilités qu'un récent rapport <sup>(1)</sup> de la Direction Générale de l'industrie a recensées, confirmant ainsi l'analyse de M. Antoine FIBOUD dans son rapport établi dans le cadre du Xème Plan. : "L'Europe technologique, industrielle et commerciale".

#### 1 - DES SIGNES D'OPTIMISME

En 1988, les entreprises ont soutenu la croissance économique en développant sensiblement leurs investissements. Elles ont de plus amélioré leurs résultats financiers et augmenté leurs marges.

---

(1). Rapport d'Alain Bucaille et Berold Costa de Beauregard pour la D.G.I.



## 1. Une vive reprise de l'investissement

Le redressement de l'investissement, entamé en 1988, s'est accéléré en 1989 puisqu'il a progressé de 9,2 % contre 9,9 % en 1985, 5 % en 1986 et 4,8 % en 1987. Cette reprise a concerné tous les secteurs, comme le montre le tableau ci-après, alors que, de 1985 à 1987, la croissance de l'investissement était plus forte dans le tertiaire que dans l'industrie.

### L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF PAR BRANCHE (1)

Taux de croissance annuel moyen (en%)

	Agro-alimentaire	Biens intermédiaires	Biens d'équipements	Auto-mobilité	Biens de consommation	Total industriel	B.T.P.	Commerce	Services	Total tertiaire	Total
1980-1984	3,9	-6,5	-1,2	-10,5	-0,1	-3,0	-7,8	-0,2	3,0	1,7	-1,4
1985	-3,0	15,4	21,9	3,3	5,7	10,5	0,1	2,9	8,7	6,6	7,9
1986	-1,3	5,7	4,7	1,3	8,0	4,3	13,9	9,0	18,5	15,0	9,8
1987	5,9	10,2	-5,1	30,7	1,7	5,9	9,6	5,7	11,7	9,6	7,9
1988	12,3	11,3	8,4	16,4	18,3	12,5	8,9	14,1	11,7	12,5	12,2

(1) Volume au prix de 1980. Champ : SQS et EI hors GEN

Source : Rapport sur les comptes de la Nation de l'année 1988, Tome I, page 23.

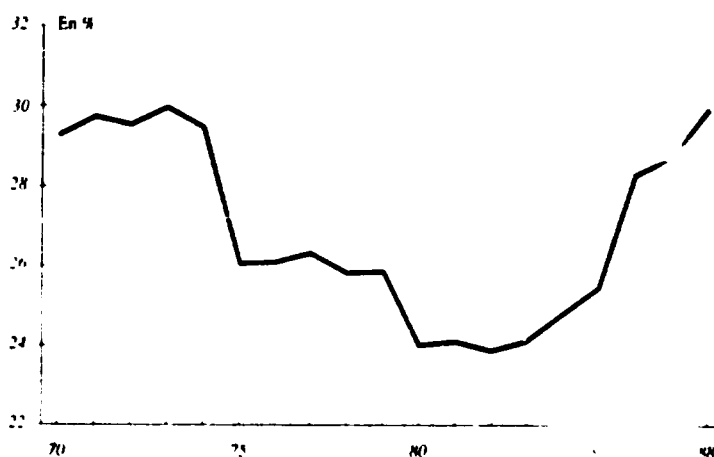
SECTEURS	INVESTISSEMENTS PHYSIQUES EN VALEUR (VARIATION EN %)											
	ENTREPRISES EMPLOYANT									ENSEMBLE DES ENTREPRISES		
	MOINS DE 100 SALARIES			DE 100 A 500 SALARIES			500 SALARIES ET PLUS					
	1987	1988	1989	1987	1988	1989	1987	1988	1989	1987	1988	1989
Industrie Agro-alimentaire	12	14	8	2	7	5	14	12	13	10	11	9
Biens intermédiaires	7	11	7	17	14	19	3	8	14	7	10	14
Biens d'équipements professionnels et ménagers	6	7	22	10	11	14	-6	1	2	-3	3	7
Automobiles et autres matériels de transport terrestre	5	21	-28	-12	23	48	23	24	26	21	24	25
Biens de consommation	14	10	13	8	5	22	-5	15	13	5	10	15
<b>INDUSTRIE</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>13</b>

Source : Banque de France, enquête sur le comportement des entreprises industrielles en 1988, 18 avril 1989, page 6.

## 2. L'amélioration des résultats financiers des entreprises

De 1984 à 1988, les entreprises du secteur privé ont continuellement amélioré leur situation financière. Leurs **taux de marge** ont rejoint les niveaux atteints avant 1973, passant de 24,2 % en 1983 à 30 % en 1988. Alors que jusqu'en 1987, ce redressement était dû à la fois au ralentissement des coûts salariaux et à la baisse du coût des matières premières importées, en 1988, l'amélioration du taux de marge tient uniquement à la poursuite de la modération des coûts salariaux.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux de marge :



Source : Rapport sur les comptes de la Nation de l'année 1988, Tome I, page 26.

Dans l'industrie, la progression du taux de marge a surtout bénéficié aux industries de biens intermédiaires, les autres branches des biens d'équipement ou des biens de consommation n'ayant pas connu d'effets aussi favorables. Cette évolution a conduit à rétablir une hiérarchie sectorielle des taux de marge similaire à celle qui prévalait avant le premier choc pétrolier.

● Le taux d'autofinancement (rapport entre l'épargne brute et l'investissement) a globalement fléchi (86,91 % en 1988, contre 89,8 % en 1987) en raison de sa baisse dans les P.M.E., l'accélération de l'investissement les ayant conduites à faire davantage appel au financement externe. Mais il a progressé pour les entreprises industrielles.

### FINANCEMENT DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(en pourcentage)

	Ensemble		P.M.E.		Grandes entreprises	
	1987	1988	1987	1988	1987	1988
Taux d'autofinancement	82,5	81,0	79,1	67,3	83,7	87,0
Capacité d'endettement	32,5	43,3	30,1	35,5	33,4	46,7

Source : La situation du système productif en 1988, Banque de France, Centrale de bilans, août 1989 page 13.

Ainsi, la capacité d'endettement du secteur industriel s'est améliorée de 5,4 points pour les P.M.E. et de 13,3 points pour les grandes entreprises. Les gains les plus importants ont été obtenus dans les industries de biens intermédiaires (+ 13,4 points) et de la construction automobile (+ 22,4 points). L'endettement est resté stable et son coût moyen a été réduit de 9,5 % à 9,2 %.

Enfin, les entreprises industrielles ont amélioré leur structure financière. Les augmentations de capital et l'autofinancement ont fait progresser le financement propre de 15,5 % et le pourcentage de l'endettement dans le total des capitaux engagés a fléchi comme l'indique le tableau suivant :

### STRUCTURES FINANCIÈRES DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(en % du capital engagé)

	Ensemble		P.M.E.		Grandes entreprises	
	1987	1988	1987	1988	1987	1988
+ Financement propre	68,0	71,3	66,1	67,3	68,6	72,6
+ Groupe associés dettes financières	4,8	5,1	4,3	4,5	5,0	5,4
+ Endettement	27,2	23,6	29,6	28,2	26,4	22,0
* Obligations	2,9	2,9	0,4	0,9	3,7	3,6
* Autres emprunts	4,0	2,9	3,6	3,2	4,1	2,8
* Emprunts bancaires	11,3	9,0	12,2	11,4	11,0	8,2
* Crédits bancaires courants	9,1	8,4	13,4	12,7	7,6	6,8
= CAPITAL ENGAGÉ	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux d'endettement	48,3	41,5	52,2	49,6	46,9	38,3

Source : La situation du système productif en 1988, Banque de France, Centrale de bilans, août 1987, pages 18 et 20.

### **3. Une forte croissance de la productivité**

Selon un rapport de l'O.F.C.E., la productivité apparente du travail dans l'industrie manufacturière progresse en France depuis 1987 d'un peu plus de 5 % par an.

A l'exception des années 1975-1976 -qui apparaissent être une période de rattrapage- une telle croissance n'avait pas été observée depuis 1970.

C'est dans la branche automobile que l'accélération récente de la productivité horaire est "la plus forte et la plus précoce" note l'O.F.C.E., estimant que ce secteur, qui représente 12 % de l'industrie manufacturière française, contribue depuis 3 ans pour plus du quart aux gains de productivité d'ensemble. Pour le reste de l'industrie manufacturière, les progrès récents bien que moins rapides que ceux de l'automobile, sont cependant plus élevés que ceux observés de 1980 à 1986. Dans les biens intermédiaires (chimie et sidérurgie notamment) les gains de productivité atteignent 5,5 % après un ralentissement très marqué.

Les industries de biens d'équipements professionnels enregistrent une hausse de productivité horaire d'environ 5 %, grâce aux baisses d'effectifs de 1987 et à la forte reprise des demandes du secteur concurrentiel en 1988.

Pour les industries de biens de consommation, les progrès récents de la productivité sont plus modérés.

"A long terme, les progrès de la productivité apparente du travail seront probablement de l'ordre de 4 % par an si l'on admet que la production augmente de 3 à 4 %", estime l'OFCE qui relève également que depuis 1970, la France a amélioré sa position vis-à-vis de la R.F.A., des Etats-Unis et du Royaume-Uni, ne se laissant distancer que par le Japon. La productivité horaire du travail reste cependant "un peu inférieure" à celle de la R.F.A. qui a engagé plus tôt le processus d'ajustement de l'emploi.

## II - MAIS DES FRAGILITES SUBSISTENT

### 1. Une reprise tardive de l'investissement

Les entreprises françaises investissent depuis 1984 mais elles ont pris du retard sur leurs concurrentes étrangères et la France occupe une place moyenne pour ce qui est de la croissance de l'investissement productif. Si l'investissement productif a dépassé en France, en 1988, de 18 % celui de 1980, il s'est accru, dans le même temps, de 28 % en R.F.A., de 60 % en Grande-Bretagne, et a doublé au Japon. Les bons résultats récents ne doivent pas faire oublier que les entreprises françaises sont encore à la merci d'un retournement de la conjoncture.

INVESTISSEMENTS PRODUCTIF : COMPARAISON INTERNATIONALE

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
FRANCE	100,0	97,5	97,5	93,5	91,5	95,3	99,0	103,4	112,9
R.F.A	100,0	96,4	92,1	96,7	97,3	102,7	107,2	110,8	119,1
ROYAUME UNI	100,0	94,0	101,7	100,9	115,6	131,0	129,7	143,1	162,0
ITALIE	100,0	93,5	86,0	84,0	92,1	95,0	97,3	106,5	114,5
U.S.A.	100,0	104,2	96,7	95,2	112,1	119,6	114,2	117,4	128,6
JAPON	100,0	105,4	108,0	111,0	123,7	139,4	147,9	160,2	186,2

Source : OCDE-SESSI

### 2. Une accentuation de la dégradation du solde des échanges industriels

Depuis plusieurs années, les échanges industriels accusent une nette dégradation : d'un solde positif de 82,9 milliards en 1989, on est passé à un déficit de 42,3 milliards de francs en 1988. Sur la période, le solde des produits industriels a été réduit de 125 milliards de francs, alors que, dans le même temps, la production industrielle française s'est accrue de 280 milliards de francs.

### EVOLUTION DU SOLDE INDUSTRIEL ET DE SES COMPOSANTES ENTRE 1985 ET 1988

(en milliards de francs)

	1985	1988	Progression 85/88
Biens intermédiaires	5,0	- 22,3	- 27,3
Matériel de transport	32,7	23,8	- 8,9
Equipement professionnel	27,0	- 24,5	- 51,6
Biens destinés aux ménages	- 12,1	- 43,5	- 31,4
Matériel militaire	30,4	24,4	- 6,0
<b>Total</b>	<b>82,9</b>	<b>- 42,2</b>	<b>- 125,1</b>

Source : Direction de la prévision, Bureau de l'étranger, note de synthèse sur les échanges extérieurs de la France, T.F.'ad, 099, page 5.

Cette situation s'explique par le manque de spécialisation de l'industrie française qui a peu de produits à fort taux de couverture. En outre, la spécialisation géographique de nos ventes rend celles-ci trop sujettes aux évolutions de la zone hors O.C.D.E. En ce qui concerne les produits manufacturés, la France a une compétitivité-produit inférieure à celle de la R.F.A. et un taux de couverture de ses produits qui a baissé de 1 point par an de 1984 à 1988. De plus, la France se spécialise moins rapidement que ses concurrents dans les produits de haute technologie.

Enfin, les P.M.I. avec 145 milliards de francs d'exportations directes, contribuent à près du quart des exportations des entreprises industrielles. mais elles ont du mal à développer leurs exportations qui progressent lentement.

La réadaptation de l'offre industrielle française au regard des évolutions des marché internationaux n'est donc pas aisée, sauf pour les grandes entreprises. Le risque existe que les ajustements du solde américain ne s'opèrent au détriment d'une partie de l'Europe, et donc de la France.

### 3. La persistance du retard français pour la recherche industrielle

La France est handicapée par l'insuffisance de sa recherche industrielle. Elle aurait, d'après certains experts, un retard de 25 milliards de francs chaque année par rapport aux autres pays développés.

En 1987, la dépense nationale de recherche a atteint 121,5 milliards de francs. Sur ce montant, les dépenses de recherche-développement des entreprises se sont élevées à 75,5 milliards de francs. En termes de financement, la participation des entreprises situait notre pays au cinquième rang des pays de l'O.C.D.E. après la Grande-Bretagne (2,5 % du P.I.B.), la R.F.A. (2,6 %), le Japon (2,7 %) et les Etats-Unis (2,8 %).

Mesuré en termes de moyens humains, le potentiel de recherche de l'industrie française est également à la cinquième place. Ainsi, les chercheurs sont deux fois plus nombreux dans l'industrie britannique, deux fois et demie plus nombreux en R.F.A., cinq fois et demie plus nombreux au Japon et treize fois plus nombreux aux Etats-Unis.

#### **4. Un sous dimensionnement de la taille des entreprises françaises**

La France ayant dû d'abord rattraper son retard de concentration a suivi avec une moindre ampleur les mouvements de diversification, recentrage et internationalisation menés par ses concurrentes étrangères.

Même si les entreprises intensifient aujourd'hui, leurs opérations internationales de croissance externe pour atteindre une taille critique, certaines restent sous-dimensionnées face à l'étranger, comme dans la chimie, l'électronique grand public ou les composants. Enfin, les entreprises moyennes sont trop peu nombreuses : ainsi dans le secteur de la mécanique, la taille moyenne des entreprises françaises est de 80 personnes quand elle est de 200 personnes en R.F.A.

\* \* \* \*

## **DEUXIEME PARTIE**

### **LA SITUATION DES PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS**

#### **I - L'INDUSTRIE AUTOMOBILE**

Le chiffre d'affaires généré par l'industrie automobile met en évidence la place prépondérante que cette activité occupe au sein de l'économie française. En 1988, la seule activité de construction automobile a représenté un chiffre d'affaires hors taxes de 281,2 milliards de francs, en progression de 12 % sur celui de 1987.

#### **A - UN MARCHÉ INTERIEUR PORTEUR**

##### **1. La production**

En 1988, la production automobile en France a totalisé un volume de 3.698.465 unités (véhicules complets montés et grandes collections destinées au montage à l'étranger), en progression de 5,9 % sur celle de l'année 1987.

Cette production a été réalisée à concurrence de 2.017.509 unités par les sociétés du groupe Peugeot S.A. et 1.680.636 unités par le groupe Renault.

Au cours du premier semestre 1989, la production automobile a connu une nette progression de 6,5 % sur celle du premier semestre 1988. Sur un total de 2.135.935 véhicules, 1.171.470 ont été produits par P.S.A. et 964.270 par Renault.

##### **2. Les ventes en France**

En 1988, comme en 1987, Peugeot a été le premier bénéficiaire du dynamisme du marché.



Avec 890.589 véhicules immatriculés, le groupe a encore amélioré ses résultats en terminant l'année avec un taux de pénétration de 33,6 % (33 % en 1987). La croissance des ventes de P.S.A. a été particulièrement sensible sur le marché des voitures particulières : avec 757.691 voitures immatriculées, la part de marché globale de P.S.A. ressort ainsi à 34,2 % contre 33,4 % en 1987.

Le groupe Renault, avec un volume de ventes quasiment identique à celui de 1987 (820.686 véhicules immatriculés), a enregistré une érosion de sa part de marché : 31 % contre 32,3 % en 1987. Sur le seul marché de la voiture particulière, les ventes de Renault, stabilisées en volume à 642.500 unités, accusent en terme de pénétration une diminution de 1,5 point (29 % contre 30,5 % en 1987).

Au cours du premier semestre 1989, le marché a affiché une croissance de 7,2 %.

Mais cette situation favorable a bénéficié en premier lieu aux marques étrangères, dont le taux de pénétration atteint désormais 36 %. La croissance des ventes des marques françaises, inférieure à celle du marché, (soit respectivement 5,5 % pour le groupe P.S.A. et 4,9 % pour Renault) a entraîné de fait une érosion de leurs parts de marché de 0,6 point, P.S.A. terminant le semestre à 35,3 % et la Régie à 28,6 % en terme de pénétration.

## **B - UN SOLDE COMMERCIAL EXCEDENTAIRE**

En 1988, l'industrie automobile française a exporté 2.034.849 unités, soit 55 % de sa production totale, sous la forme de véhicules complets montés ou de grandes collections destinées à, l'assemblage de véhicules à l'étranger. Les exportations de voitures particulières se sont élevées à 1.832.519 unités.

87,5 % de ces exportations ont été réalisées à destination de l'Europe et 79,5 % à destination de la seule Communauté Economique Européenne.

Le montant total des exportations de la branche automobile (y compris les pièces et équipements) s'est établi pour l'année à 122,6 milliards de francs, soit 13,8 milliards de francs (courants) de plus qu'en 1987.

Les importations, soutenues en raison de la forte demande intérieure, ont atteint un volume de 1.369.507 unités et une valeur de 99,7 milliards de francs.

Le solde positif de nos échanges s'est ainsi établi à 22,9 milliards de francs (en hausse de 1,9 milliard de francs courants par rapport à 1987). Les résultats du premier semestre 1989 font apparaître une nouvelle hausse de 4 % en volume par rapport à 1988.

● En 1988, Renault a exporté 45,2 % de sa production française, ces exportations ayant été réalisées à concurrence de 78 % à destination de la C.E.E. Les immatriculations de voitures particulières de la marque dans la C.E.E. ont représenté une pénétration de 6,6 % (contre 7 % en 1987).

Les contrats de fourniture de composants et de véhicules conclus par Renault avec Chrysler dans le cadre de la cession d'A.M.C. ont généré pour leur part l'exportation vers l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) de 54.180 collections pour le montage de la "Premier" et 10.593 unités du modèle "Medallion".

● Pour sa part, le groupe P.S.A. a exporté de France 1.208.230 véhicules en 1988 (soit + 17,7 % de plus qu'en 1987), dont 80,4 % à destination des marchés de la C.E.E.

Les immatriculations de voitures particulières du groupe au sein de la Communauté représentant un taux de pénétration de 8,8 % (contre 8,0 % en 1987).

Pour avoir bénéficié en 1988 de l'excellente tenue du marché européen, qui reste son principal débouché, le groupe P.S.A. n'en a pas moins poursuivi ses efforts à la grande exportation.

L'exercice 1988 a ainsi été marqué par la reprise des livraisons à destination du Nigéria (12.050 unités en 1988 contre 1.900 unités en 1987) et un accroissement très sensible des exportations à destination de l'Asie : doublement des ventes au Japon (6.039 unités) et à Taïwan (18.400 unités), progression de 67,7 % des livraisons à destination de la Chine (6033 unités), où Automobile Peugeot a continué à développer son dispositif industriel.

Au total, les échanges intra-communautaires restent prépondérants, mais traduisent toutefois des situations bilatérales contrastées, avec, en particulier, une nouvelle dégradation du déficit supporté vis à vis de notre premier partenaire automobile : la RFA ; une amélioration très sensible de nos échanges avec le Royaume-Uni et le maintien de notre excédent commercial vis à vis de l'Espagne, partenaire privilégié de notre industrie.

**Les échanges extra-communautaires contribuent encore de façon essentielle, à l'exédent de la branche (93 %), le seul déficit important demeurant celui enregistré vis à vis du Japon (- 4,1 milliards de francs), et ceci en dépit d'un doublement de nos exportations (743 millions de francs en 1988 contre 346 millions de francs en 1987).**

## **C. L'AMELIORATION DES RESULTATS FINANCIERS**

### **1. Renault**

**La politique de restructuration poursuivie depuis 1985, associée à la croissance continue des principaux marchés automobiles sur la période 1986-1988 a permis au groupe Renault de dégager, au terme de l'exercice 1988, un bénéfice net consolidé de 8.913 millions de francs, supérieur de 5.224 millions de francs à celui de 1987.**

**Pour la troisième année consécutive, le chiffre d'affaires a progressé d'environ 9 %, pour atteindre un montant de 161,4 milliards de francs.**

**Toutes les branches d'activités du groupe ont de fait participé à la réalisation du bénéfice 1988 permettant à Renault d'afficher une rentabilité proche de celle de ses concurrents européens.**

**Le résultat d'exploitation a atteint 14.484 millions de francs, contre 9.204 millions de francs en 1987.**

**L'entreprise a diminué de 10,5 milliards de francs son endettement financier net, qui atteint 23,7 milliards de francs.**

**L'allègement de dettes d'un montant de 12 milliards de francs accordé par l'Etat-actionnaire en décembre 1988, et les profits dégagés par le constructeur, ont permis la restauration des fonds propres du groupe à hauteur de 14 milliards de francs et ceux de la régie, société-mère, à concurrence de 11 milliards de francs.**

**Renault devrait afficher en 1989 une croissance de l'ordre de 30 % de son bénéfice net et réaliser près de 12 milliards de profits, pour un chiffre d'affaires de quelque 180 milliards de francs. Son endettement devrait être réduit à 16 milliards de francs.**

La Régie paiera l'an prochain son premier impôt substantiel depuis de longues années, soit environ un milliard de francs.

Ces bons résultats ont conduit la Commission européenne à juger la Régie apte à rembourser les 12 milliards de francs accordés par l'Etat français pour son désendettement, à moins que de nouvelles assurances lui soient fournies par le Gouvernement français quant à l'évolution du statut de Renault. La Commission a en effet refusé un désendettement sans réduction parallèle des capacités de production de la Régie. Le plan à moyen terme envoyé à Bruxelles en mars 1988 prévoyait des fermetures de sites et des réductions de capacité (15 % pour les voitures, 30 % pour les camions). Or ces réductions n'ont été effectuées qu'à 40 % selon Lord Brittan, Commissaire européen chargé de la concurrence qui considère que la France n'a pas tenu ses engagements. Depuis, la Direction a annoncé la fermeture de l'usine de Billancourt en 1992, et le Premier ministre a déclaré à Bruxelles que la France "cherche un compromis sur le dossier de Renault". *Mais, a-t-il ajouté, ce dossier est un peu difficile car il y a des aspects juridiques, d'expertise technique et de calendrier politique sur les annonces de certains éléments de la restructuration interne de la Régie*". Votre Commission souhaiterait connaître les intentions du gouvernement : de nouvelles décisions seront-elles bientôt prises concernant l'évolution du statut ? Elle considère ce changement indispensable pour permettre à Renault de contracter les alliances européennes qui s'imposent pour affronter la concurrence à la veille du marché unique. L'avancement des négociations avec le groupe Volvo montre, à l'évidence, l'urgence d'un règlement du dossier au niveau européen.

## 2. P.S.A.

En 1988, le groupe Peugeot S.A. a réalisé un bénéfice net consolidé de 8.848 millions de francs, en augmentation de 31,9 % sur celui de l'année 1987 (6.709 millions de francs).

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 138,4 milliards de francs et progresse ainsi de 17,2 % sur celui de 1987.

Déjà très sensiblement améliorée en 1987, la marge opérationnelle s'est établie à 17.647 millions de francs en 1988 et représente 12,7 % du chiffre d'affaires.

Les frais financiers ont, quant à eux, été ramenés à 1.874 millions de francs (3.012 millions de francs en 1987) sous l'effet, notamment, d'une très nette diminution de l'endettement.

L'année 1988 a marqué une nouvelle étape dans l'amélioration de la structure financière du groupe. Les fonds propres avant affectation des résultats ont augmenté de 42,6 % pour atteindre 29.263 millions de francs (20.528 millions de francs en 1987). L'endettement financier net a été diminué de 11.753 millions de francs et ressort ainsi à 7.486 millions de francs au terme de l'exercice.

Les résultats de 1989 ne sont pas encore connus mais la grève du mois dernier risque de se traduire pour PSA par une baisse de son chiffre d'affaires estimé à 1 milliard de francs.

#### D. L'EMPLOI

L'automobile, au sens industriel du terme, génère directement ou par le biais des achats effectués auprès d'autres secteurs d'activité, quelque 860.000 emplois.

Les activités de construction automobile (fabrication de véhicules, carrosseries, remorques et équipements) regroupent environ 342.500 emplois. Limitée à la seule fabrication des véhicules (voitures particulières et véhicules utilitaires), cette industrie emploie 212.000 salariés.

La politique d'amélioration de la productivité poursuivie par Renault et P.S.A. s'est traduite en 1988 par de nouveaux ajustements d'effectifs.

● Ainsi, l'effectif de Renault (secteur industriel et commercial) a diminué de 2,5 % et totalisait, au terme de l'exercice, 178.213 personnes. Celui de la régie Renault a décréu sur la période de 5,3 % pour s'établir à 71.898 salariés.

Comme les années précédentes, cet ajustement des effectifs s'est accompagné d'un important plan social, axé sur le volontariat. Plus de 45 % des personnels qui ont quitté le groupe ont pu bénéficier des dispositions d'âge prévues dans le cadre d'une convention avec le fonds national de l'emploi. Un vaste effort a par ailleurs été accompli pour faciliter la reconversion des salariés ayant opté pour un départ volontaire assorti d'une allocation de reconversion.

Parallèlement, un important programme de formation a été mis en place. Au total, près de 2,3 millions d'heures de formation ont été dispensées en 1988 à 59.000 stagiaires, représentant une dépense globale de l'ordre de 394 millions de francs (3,37 % de la masse salariale).

● Les effectifs du groupe Peugeot S.A. ont également diminué en 1988, totalisant au terme de l'année 158.000 personnes, contre 160.600 personnes fin 1987 (- 1,6 %).

Le nombre total des salariés de la division automobile est passé de 145.100 à 143.000 personnes, et celui de la division des activités mécaniques et de services de 15.200 à 14.800 personnes.

Comme chez Renault, un important effort de formation des personnels a été parallèlement réalisé pour répondre à l'application croissante des nouvelles méthodes de travail et des nouvelles techniques industrielles. Dans les deux branches automobiles Peugeot et Citroën, plus de 2,7 millions d'heures de formation ont été ainsi dispensées, représentant 3,6 % de la masse salariale.

## II. L'INDUSTRIE TEXTILE

Confrontée à un marché intérieur stagnant et à une vive concurrence internationale, l'industrie textile française s'est lancée dans un vaste effort de modernisation qui commence à porter ses fruits, notamment à l'exportation. Mais sa situation demeure préoccupante, malgré les mesures d'aide prises en décembre 1988 qui n'ont qu'imparfaitement répondu à l'attente des entreprises du secteur. Aussi, semble-t-il indispensable à votre Commission, non seulement de prendre des mesures spécifiques au traitement des difficultés des entreprises textiles, mais de profiter de la présidence française de la Communauté européenne pour renforcer le dispositif de surveillance et de contrôle des importations des pays à bas salaires et faire assurer le respect de l'accord multifibres et des accords bilatéraux.

### A. UNE SITUATION ENCORE PREOCCUPANTE MALGRE CERTAINS SIGNES D'OPTIMISME

#### 1. Un marché intérieur stagnant

En 1988, la consommation fait apparaître un retrait global de 0,6 % en volume dans le prolongement de la tendance de 1987, notamment en raison d'une forte diminution de la consommation des demi-produits.

Au cours des sept premiers mois de 1989, la consommation a poursuivi cette tendance en baissant de 0,5 % pour l'habillement et de 1 % pour le textile, par rapport à la même période de l'année précédente.

Il semble que cette baisse de consommation provienne plus d'une baisse en niveau de gamme qu'en nombre d'articles, qui profite aux pays à bas salaires.

On peut noter, par ailleurs, que le niveau de consommation de la France, représenté par la part de la consommation d'habillement dans la consommation totale des ménages, reste faible par rapport aux autres pays industriels, notamment à l'égard de celui du Royaume-Uni qui augmente régulièrement depuis 1981.

La production en volume s'est contractée à nouveau en 1988 (en raison d'une demande faible), sauf dans le tissage. La baisse de la production s'est surtout fait sentir dans la filature et l'habillement.

On note, d'une manière générale, une évolution plus défavorable de la valeur ajoutée (- 4,5 %) que de la production (-3,5 %). Ceci traduit une tendance à une augmentation de l'appel à la sous-traitance, mais peut-être aussi à une diminution des marges, soit en raison d'une sous-activité, soit par la suite d'efforts pour comprimer les prix.

## 2. Un effort de modernisation qui commence à porter ses fruits à l'exportation

### • L'effort d'investissement

En 1987 et 1988, les entreprises du secteur textile ont accentué leur effort d'investissement comme le montre le tableau ci-dessous :

#### Évolution en volume par rapport à l'année précédente (1)

1983	1984	1985	1986	1987	1988 (2)
+ 6,6 %	0	+ 8,2 %	+ 2,1 %	+ 12,3 %	+ 7,8 %

(1) Formation brute de capital fixe retenu par la comptabilité nationale pour mesurer la notion d'investissement en base de prix de l'année 1980.

(2) Évolution des investissements selon les premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise.

Ces efforts ont permis d'augmenter considérablement leur productivité ( 14 % par an) et d'améliorer leur rentabilité.

### ● L'amélioration du solde extérieur

Après une dégradation des échanges extérieurs continue jusqu'en 1987, l'année 1988 semble marquer une rupture puisqu'on a enregistré une amélioration de la balance commerciale (le déficit est réduit de 400 millions de francs) due à une progression de 11 % des exportations. On constate même une légère hausse du taux de couverture, sans remontée du dollar.

Cette stabilisation masque des évolutions contrastées :

On remarque une amélioration du solde du commerce extérieur avec nos partenaires de la C.E.E. surtout dans la bonneterie et le tissage.

Elle s'explique sans doute par les progrès de compétitivité du secteur qui ont permis une forte progression des exportations. En revanche, le solde avec les pays hors O.C.D.E. connaît une nouvelle dégradation.

L'analyse de cette évolution par branches fait apparaître que le solde de la filature reste excédentaire, la bonneterie a cessé sa dégradation, le tissage reprend une part du terrain perdu, tandis que l'habillement poursuit sa tendance défavorable.

### 3. Mais une aggravation de la situation de l'emploi

Deuxième employeur industriel de France après l'automobile avec 400.000 salariés, le textile connaît, depuis plusieurs années, des pertes de 4 % par an en moyenne de ses effectifs. Cette tendance défavorable s'est aggravée depuis deux ans : en 1988, les pertes ont atteint 6 % des effectifs.

#### B. LES MESURES PRISES EN FAVEUR DES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

A la suite de la communication en Conseil des ministres du 14 décembre 1988, il a été décidé d'engager trois types d'actions visant au maintien d'un cadre international satisfaisant pour l'industrie française, à améliorer la compétitivité générale des entreprises du secteur et à la reconversion des salariés et des régions touchés par les restructurations.



● Au niveau local tout d'abord, dans les huit régions où prédominent les industries du textile et de l'habillement, des délégués textiles ont été nommés pour trois ans. Ils ont pour rôle, avec l'appui des services de l'Etat et des organisations professionnelles, d'établir la carte industrielle du secteur, d'identifier ses forces et ses faiblesses, et de proposer les mesures appropriées à chaque branche d'activité.

● Une collaboration étroite s'est établie entre le secrétariat à l'enseignement technique et le ministère de l'industrie, pour travailler à l'élaboration de formations correspondant aux besoins nouveaux apparus dans le cadre de la restructuration des activités industrielles et commerciales des secteurs du textile et de l'habillement. Les deux principaux créneaux identifiés concernaient le modélisme et le stylisme industriels et la commercialisation des articles de mode.

Par ailleurs, ont été mises en place des incitations financières en faveur des élèves des écoles de commerce afin qu'ils effectuent leurs stages dans des entreprises du secteur, ce qui devrait permettre, à terme, à celui-ci de recruter plus facilement les cadres de haut niveau dont il a besoin.

Enfin, l'effort déjà engagé dans le cadre des accords de développement de la formation professionnelle se poursuit activement.

Les négociations des conventions régionales d'exécution du textile sont en voie d'achèvement, ce qui fera passer à sept le nombre des régions couvertes par un accord. La convention nationale spécifique aux textiles artificiels et synthétiques est également conclue.

Pour l'habillement, le renouvellement de l'accord cadre est signé. Deux expériences de gestion déconcentrée de cette convention sont en cours de lancement.

● La mise en place d'un volet reconversion et social a pour but d'accompagner la restructuration du secteur et d'atténuer les effets des licenciements qui ne peuvent être évités.

- l'essentiel des moyens de reconversion est issu du fonds de redéveloppement industriel, créé cette année : 43,5 millions de francs ont été affectés aux zones les plus touchées par les difficultés de cette industrie, ceci pour faciliter la création d'activités nouvelles dans d'autres secteurs.

Ce dispositif est complété dans quelques régions par les fonds de conversion du FIAT (35 millions de francs) , du FRILE (99 millions de francs) et du FEDER. (1)

Un certain nombre de mesures sociales ont enfin été initiées pour atténuer les conséquences douloureuses des licenciements.

La majoration à 600 heures du contingent d'heures indemnisables au titre du chômage partiel a été rendue effective par arrêté du 9 février 1989.

Cette mesure a pour but de faciliter le versement de l'allocation spécifique et les conclusions de conventions de chômage partiel, afin de permettre aux entreprises en difficulté de conserver leur personnel, malgré les aléas conjoncturels auxquels elles sont confrontées.

Un certain nombre d'actions exemplaires de mise à niveau, dans le cadre du Fonds national pour l'emploi (FNE) formation, ont pu être engagées (et notamment une opération collective d'ampleur dans le département du Tarn). Ces actions devront être multipliées, en liaison avec les professions ; elles pourront constituer un des thèmes d'action des délégués textiles, en liaison avec les services extérieurs du travail et de l'emploi.

Des mesures spécifiques en faveur des salariés âgés de plus de 50 ans, ainsi qu'une adaptation des règles de financement du F.N.E., ont été décidées au cas par cas, notamment lorsque des licenciements massifs se présentaient dans des bassins d'emploi difficiles. Elles ont permis de limiter l'impact social des restructurations les plus importantes.

● Un dispositif expérimental pour favoriser des opérations pilotes de développement industriel dans les bassins d'emploi-arrondissements ont été retenus dont plusieurs appartiennent à des bassins d'emploi où le textile-habillement occupe une large part du tissu industriel.

Les sous-préfets concernés par ces arrondissements ont constitué un comité de développement industriel local en vue d'encourager des projets porteurs de développement par :

---

(1) FIAT : Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.

FRILE : Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi.

FEDER : Fonds européen pour le développement économique régional .

- un financement des études destinées à réaliser les projets de développement dans les P.M.I. de l'arrondissement ;

- un rôle incitatif sur des projets d'opérations collectives concourant au développement économique local ;

- une enveloppe de 400.000 francs pour chacun de ces arrondissements a été dégagée en 1989. Elle sera reconduite en 1990.

● Une procédure de financement du développement industriel local.

Dans un souci de favoriser les créations nettes d'emplois, les petites et moyennes entreprises industrielles et de services disposant d'un potentiel de développement pourront bénéficier de prêts à moyen et long terme à un taux attractif indexé sur le taux moyen mensuel du marché monétaire. Ces prêts, d'une durée de trois à dix ans, seront financés à partir de ressources CODEVI mises à la disposition du crédit d'équipement des P.M.E. et des sociétés de développement régional.

● Enfin, le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire a confié à MM. JOLLES et BOUNINE une mission d'audit sur la filière et en particulier sur les facteurs à développer pour augmenter la compétitivité des entreprises françaises.

Dans un "rapport d'avancement" encore sommaire remis au début de l'été, ces deux experts préconisent le raccourcissement des cycles de fabrication et l'extension du crédit d'impôt recherche au design et à la création. Cette dernière proposition a reçu un accueil favorable de la part du ministre de l'industrie, mais pas de son collègue des finances, si l'on s'en tient à ses propos lors du débat à l'Assemblée nationale.

En conclusion, votre Commission se félicite de l'intérêt porté par le Gouvernement à l'industrie textile, qui s'était déjà manifesté en juin dernier par l'organisation d'un grand débat au Sénat sur l'avenir de la filière. Les mesures annoncées en décembre dernier étaient intéressantes, mais elles n'ont qu'imparfaitement répondu aux attentes des entreprises concernées. En particulier, le financement des entreprises textiles par le biais des prêts Codevi à moyen et long terme n'a pas eu d'incidence pratique, les taux proposés étant trop élevés.

Par ailleurs, la mise en oeuvre de plusieurs mesures a connu des retards préjudiciables, faute de textes réglementaires d'application : c'est ainsi que les décrets relatifs à l'aide aux cellules de reclassement à et à l'incitation au temps partagé dans le cadre des plans sociaux, n'ont été publiés qu'en septembre dernier. Devant la

déception ressentie, le ministre de l'industrie a annoncé qu'un second volet de ce plan était en cours de préparation. Votre commission souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce point. Elle insiste sur la nécessité de mettre en oeuvre des mesures spécifiques au secteur du textile et de l'habillement. L'adaptation du crédit d'impôt recherche aux dépenses d'innovation et de création de ce secteur lui semble intéressante. Il serait également judicieux de mettre en place une procédure spécifique de bonification d'intérêts.

L'amélioration financière des conditions de recours au chômage partiel doit être envisagée afin d'atténuer, comme en Grande-Bretagne et en R.F.A., les charges résiduelles qui pèsent sur le bilan des entreprises textile. Si le coût du chômage partiel était moins lourd, de nombreux licenciements pourraient, en effet, être évités.

Mais elle insiste surtout sur la nécessité de mettre à profit la présidence française de la Communauté pour adopter, avec nos partenaires, une attitude commune ferme en matière de protection de l'industrie textile et de l'habillement. Il est indispensable d'obtenir dans le cadre des négociations multilatérales du G.A.T.T. d'une part le maintien au delà de cette date d'un système multilatéral de restrictions quantitatives, propre au secteur du textile et de l'habillement, d'autre part, un renforcement des règles du jeu international.

Enfin, la presse a fait état d'une rallonge de 75 millions de francs pour le textile et l'habillement. Votre Commission souhaiterait connaître la répartition de ces crédits.

### **III. LA SIDERURGIE**

#### **A. LE RENOUVEAU DE LA SIDERURGIE FRANCAISE**

##### **1. Une hausse de l'activité favorisée par une bonne conjoncture**

L'année 1988 a été caractérisée par une très bonne conjoncture, qui a permis une augmentation importante de la production d'acier qui s'est élevée à 19,1 millions de tonnes contre 17,7 millions de tonnes en 1987. Le chiffre d'affaires a également progressé passant de 67,1 milliards de francs à 78,9 milliards en 1988.

Cette tendance se poursuit en 1989 puisque le chiffre d'affaires devrait s'établir autour de 90 milliards de francs, faisant d'Usinor Sacilor le numéro deux mondial de l'acier derrière Nippon Steel. Le groupe prévoit même un bénéfice de 8 milliards de francs en 1989 contre 4,6 milliards de francs en 1988.

Au mois de juin 1989, a été constitué un holding (détenu à 70 % par Usinor-Sacilor) contrôlant Dilling (déjà filiale du groupe) et Saarstahl. La société Saarstahl emploie 15.000 personnes, pour un chiffre d'affaires de 12.2 milliards de francs. Cette prise de contrôle par le groupe Usinor-Sacilor permettra le renforcement de sa branche produits longs, qui atteindra 22 milliards de francs de chiffre d'affaires pour 7,3 millions de tonnes.

Ce rapprochement devrait permettre un chiffre d'affaires de 100 milliards de francs en 1990.

A l'occasion des cinquante ans de Francosteel, filiale de distribution en Amérique d'Usinor-Sacilor, son président a annoncé que l'an prochain l'effort de recherche développement serait accru de 20 %, approchant le milliard de francs et que les investissements s'élèveraient à 5 milliards de francs. Il a également lancé un appel pour d'éventuelles joint ventures avec des sidérurgistes américains, Usinor-Sacilor étant le premier exportateur européen aux Etats-Unis, premier marché mondial pour l'acier. Ces accords devraient permettre de préparer l'après 1992, c'est-à-dire la fin des quotas américains sur l'acier.

## **2. Un solde extérieur positif**

En 1988, les importations de produits sidérurgiques ont porté sur 22,7 milliards de francs (à comparer à 6,9 milliards de francs en 1987). Pour les cinq premiers mois de 1989, les montants correspondants sont respectivement 12,5 milliards de francs et 14,6 milliards de francs, soit un solde de 2,1 milliards de francs.

## **3. La poursuite des diminutions d'effectifs**

Au 31 décembre 1988, les effectifs employés dans la sidérurgie étaient de 77.000 personnes : du fait de la poursuite des efforts de productivité dans ce secteur, l'emploi continuera de diminuer d'environ 6.000 personnes en 1989. En particulier est intervenue, en juillet dernier, la fermeture de l'aciérie Ascometal du Marais près de Saint-Etienne (300 personnes, relevant de la branche produits longs spéciaux du groupe Usinor-Sacilor).

En France, les diminutions d'effectifs sont prises en compte dans le cadre de la convention (jusqu'en mars 1991), et les sociétés de conversion du groupe Usinor-Sacilor s'emploient à susciter de nouvelles activités industrielles sur les sites touchés par les restructurations des années précédentes. Au niveau européen a été mis en place un complément de financement par la C.E.C.A. des mesures sociales en faveur des ouvriers sidérurgistes (115 millions d'écus pour les années 1989 et 1990).

#### B. UN MEILLEUR ACCES AU MARCHÉ AMERICAIN POUR LA SIDERURGIE EUROPEENNE

L'ensemble de la sidérurgie européenne a également bénéficié de l'excellente conjoncture de 1988 et 1989 : la production d'acier a progressé de 8,7 % s'établissant à 137 millions de tonnes en 1988. Il n'y a pas actuellement de surcapacité en Europe. L'Italie est en train d'achever la restructuration de sa chimie publique et a bénéficié d'une autorisation d'aide par l'Etat italien d'un montant de 35 milliards de francs. L'actualité récente a été marquée par la signature, au mois d'octobre, d'un accord entre la C.E.E. et les Etats-Unis sur les quotas sidérurgiques.

Cet accord -le troisième du genre depuis 1982- garantit un meilleur accès au marché américain pour les exportations d'acier communautaire, comme le souhaitent les européens. En effet, la part du marché américain reconnue aux Douze passe à 7 % au lieu de 6,68 %, ce qui représente une hausse de 300.000 tonnes sur une quantité globale de 6 millions de tonnes.

En outre, la statu quo est maintenu en ce qui concerne la liste des produits couverts ainsi que les règles de gestion de cet accord d'autolimitation. Quelques améliorations ont même été obtenues en matière de flexibilité, une clause dite de "short supply" permettant d'exporter des quantités supplémentaires en cas de besoin spécifique des utilisateurs américains que l'industrie américaine ne pourrait satisfaire.

Enfin, un arrangement a été trouvé concernant la négociation à venir d'un "consensus" interdisant les subventions à ce secteur. La C.E.E. et les Etats-Unis se sont engagés à rechercher une solution multilatérale dans le cadre du G.A.T.T.

Les Douze viennent de s'entendre sur la répartition entre eux de ce quota global. Toutes catégories de produits confondues, les pays de la C.E.E. maintiennent globalement leurs parts respectives, avec de légères diminutions pour la RFA (30,72 % contre 30,78 % dans

le précédent accord), la France (18,55 % contre 18,57 %), l'Italie (7,15 % contre 7,18 %) et les Pays-Bas (8,15 % contre 8,29 %). La Grèce et le Danemark maintiennent leurs parts (respectivement 1,29 % et 0,12 %), tandis que la Belgique voit la sienne augmenter (10,88 % contre 10,83 %) de même que le Luxembourg (3,66 % contre 3,63 %), la Grande-Bretagne (8,29 contre 8,25 %), l'Espagne (10,65 % contre 10,56 %) et le Portugal (0,45 % contre 0,44 %). L'Irlande, dont l'industrie sidérurgique est petite et tournée vers le marché local, reste à 0 %.

#### **IV. LES INDUSTRIES ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES ET DE L'INFORMATIQUE**

##### **A. UN BILAN GENERAL MAUSSADE**

##### **1. Un taux de croissance inférieur à celui de l'ensemble de l'industrie française**

En 1988, le chiffre d'affaires de ces industries a été de 258 milliards de francs, en augmentation de 5 %, marquant une reprise par rapport à la quasi stagnation des deux dernières années.

Mais ce taux de croissance a été inférieur à celui de l'ensemble de l'industrie, alors que dans le passé, il était le double. Les effectifs ont diminué de 4,5 %, passant de 409.000 à 351.000 personnes.

##### **2. Une détérioration importante de la balance commerciale**

La balance commerciale est passée d'un excédent de 4,3 milliards de francs en 1987 à un déficit de 9,8 milliards de francs. Cette chute n'est pas due à une défaillance des exportations qui ont augmenté de 10 %, mais à l'accélération des importations, notamment en provenance d'Extrême-Orient. En effet, si notre déficit s'est creusé avec les Etats-Unis essentiellement en matériels informatiques, c'est surtout avec le Japon, la Corée du Sud et Taïwan que le déséquilibre s'est aggravé. En revanche, les échanges avec la C.E.E. sont arrivés à l'équilibre, et notre excédent avec les autres pays européens s'est accru.

## B. DES PERFORMANCES CONTRASTEES SELON LES SECTEURS

D'après les indications fournies par la fédération professionnelle des industries électriques et électroniques, les différentes branches ont évolué comme suit :

### 1. Les matériels électriques

Alors que l'année 1987 avait été marquée par une stagnation en valeur et un recul en volume, le chiffre d'affaires du secteur électrique a progressé de 10 % en 1988, atteignant 72,5 milliards de francs.

La progression a été, cette année comme les années précédentes, plus forte à l'exportation (13,4 %) que sur le marché intérieur). La balance commerciale a dégagé un solde positif de 8,6 milliards, en léger retrait sur celui de 1987. L'effectif total, 143.330 personnes, a diminué de 3,4 %. Les investissements ont progressé de 9 % en volume.

● Les matériels d'équipement électriques et de l'électronique associée (36 milliards) ont pleinement profité, en 1988, de la reprise de la demande de biens d'investissement et de l'excellente conjoncture des industries du bâtiment. Le chiffre d'affaires a progressé de plus de 10 % avec un développement particulièrement marqué des ventes d'automates programmables, de moteurs électriques de petite et de moyenne puissances, d'appareillages électriques industriels basse tension. L'excédent de la balance commerciale s'est maintenu aux alentours de 10 milliards.

● Les fils et câbles électriques (13 milliards) ont accru leur production de 7 % en volume, dans un contexte marqué par une très forte montée des cours du cuivre. Le développement des ventes a été particulièrement marqué, en métropole, pour les câbles d'énergie à haute tension, les câbles pour l'automobile et les fils de bobinage.

● Les matériels d'éclairage, l'appareillage électrique d'installation et les ascenseurs ont bénéficié, pour la deuxième année consécutive, de la forte reprise de la construction. Les chiffres d'affaires de ces trois branches ont progressé respectivement de 8 %, 7 % et 13 %.



## **2. Les matériels électroniques et l'informatique**

La balance commerciale, qui s'était redressée au cours des deux années précédentes, atteignant presque l'équilibre en 1987, s'est brutalement détériorée en 1988.

Le solde est passé de 700 millions à plus de 13 milliards. La dégradation résulte principalement de la nouvelle et forte progression des importations d'Extrême-Orient de matériels d'informatique, d'électronique grand public et de composants, mais également d'un fléchissement de la demande de nombreux pays traditionnellement clients de nos industries pour leur équipement en électronique de défense. Le chiffre d'affaires du secteur n'a, de ce fait, progressé que de 2,7 % en francs courants, atteignant 170 milliards de francs. Les effectifs ont diminué de 5,1 %.

● **L'informatique (68 milliards)** a bénéficié d'une reprise du marché intérieur, qui avait été déprimé l'année précédente. Le chiffre d'affaires a progressé de 5 % en francs courants. En volume, la progression de la production a été sensiblement plus forte, compte tenu notamment de la baisse des prix des matériels. La bonne orientation de la demande intérieure, qui s'est notamment portée sur les micro-ordinateurs et les périphériques, a provoqué une forte poussée des importations en provenance, principalement, des Etats-Unis, du Japon et du Royaume-Uni. Le solde négatif de la balance extérieure s'est accru de 5,3 milliards. Les effectifs ont été stables, la hausse du nombre des cadres et techniciens compensant le recul des ouvriers.

● **Dans les matériels téléphoniques et télégraphiques (23 milliards)**, le chiffre d'affaires en francs courants a diminué de 1 %, le recul des exportations n'ayant pas été entièrement compensé par la bonne progression des ventes aux clients privés et publics -hors France Télécom- pour lequel le niveau des facturations a stagné. Pour les commandes, la demande du secteur privé est restée bien orientée, et les prises à l'exportation se sont nettement redressées (+ 14 %). Côté France Télécom, les commandes ont nettement baissé, mais ces chiffres sont peu significatifs cette année.

● **Les matériels électroniques professionnels (41 milliards)** ont enregistré les effets du tassement des marchés d'exportation de matériels de défense. Le chiffre d'affaires à l'exportation qui avait crû de 27 % en 1987, a diminué de 3 % en 1988 et le solde positif de la balance commerciale (16,7 milliards) s'est réduit de 8 %. Le chiffre d'affaires total, en francs courants, a diminué de 0,4 % et les effectifs ont fléchi de 5,7 %.

- **Mesure et régulation (6,4 milliards).** Après deux années de recul, le chiffre d'affaires a plafonné, pour la deuxième année consécutive. Les échanges extérieurs ont peu évolué.

- **Pour l'Electronique grand public,** le marché intérieur a conservé en 1988 la bonne orientation qui avait caractérisé les deux années précédentes, stimulé à la fois par les nouveaux produits et par les baisses de prix imposées par la concurrence asiatique. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires, en francs courants, a stagné et les effectifs ont diminué de 10 % comme l'année précédente. Les importations ont augmenté de 25 %, mais le fort développement des exportations dans le cadre des échanges européens a permis de limiter l'aggravation du déficit de la balance commerciale.

- **S'agissant des composants électroniques,** après une année 1987 en décroissance, les composants passifs et actifs ont connu en 1988 une amélioration sensible de leurs facturations, respectivement de 7,3 % et de 6,6 %. Selon les statistiques douanières, la balance commerciale se serait fortement dégradée.

### **3. L'équipement ménager**

Le marché intérieur a progressé en 1988 de près de 10 %, soit un rythme proche de celui des deux années précédentes. Comme pour l'électronique grand public, les achats ont été encouragés par des évolutions de prix relatives avantageuses, l'attrait que présentent les nouveaux produits -micro-ondes, tables vitrocéramiques, notamment- et l'évolution technologique des produits anciens.

En dépit de la forte demande intérieure, les importations n'ont pas connu la poussée que l'on pouvait craindre et le taux de pénétration a plafonné à 56 %. Les exportations ont fortement progressé (+ 25 %) notamment à destination de l'Allemagne fédérale et de la Grande-Bretagne. La production en volume a augmenté de 8,1 % pour les gros appareils et de 11,3 % pour le petit électroménager.

#### **C. UNE AGGRAVATION INQUIETANTE DE LA DEPENDANCE EUROPEENNE DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRONIQUE**

Le dernier rapport du GIEL (groupement des industries électroniques) dresse un constat alarmiste de la situation de l'industrie européenne, qui perd sur tous les fronts.

● En termes de production d'abord : la production de l'électronique européenne n'aura au mieux atteint que 23 % de celle du monde entier, alors que dans cette discipline le marché européen atteint 30 % du marché mondial. D'après les statistiques publiées par Elsevier (ex. Mackintosh), pour l'Europe des Dix, la production de son industrie électronique était déjà inférieure en 1983 de 7,2 milliards de dollars à son marché intérieur correspondant ; cette différence annuelle est passée à 17 milliards en 1988. Or, pendant la même période, l'excédent annuel de la valeur de la production par rapport au marché électronique passait de 25,7 à 40 milliards de dollars au Japon et de 3,3 à 14,1 milliards pour les Quatre Dragons.

● En termes commerciaux ensuite : en dix ans, le déficit a plus que doublé pour se creuser à 33 milliards de dollars (210 milliards de francs). Aujourd'hui, les exportations de la CEE ne couvrent plus que 32 % de ses importations avec les Etats-Unis et 9 % seulement avec le Japon. La situation est d'autant plus alarmante que cet enrichissement croissant du marché européen par les produits d'Extrême Orient ne concerne plus seulement l'audiovisuel grand public mais affecte également les composants, l'informatique et les terminaux de télécommunications. L'Europe n'affiche désormais plus d'excédents que dans trois métiers : les mesures-instrumentations, l'électronique médicale et les matériels professionnels ; mais ces trois secteurs ne représentent que 20 % de l'ensemble de la filière électronique, et les huit autres secteurs sont déficitaires. Ainsi, dans le grand public, 30 % seulement de ce qui a été consommé par les Européens a été fabriqué localement (à l'exception de la télévision couleur). Quant à l'informatique, l'Europe frise le désastre, puisque la production sur le sol européen (y compris celles des groupes américains IBM et Hewlett-Packard) ne couvre que 71 % du marché. En outre, les leaders européens sont positionnés sur les petits et moyens systèmes (qui ne représentent qu'un quart du marché informatique) et sont plus faibles sur le haut de gamme (calculatrices scientifiques) et le bas (microordinateurs et périphériques) qui connaissent la croissance la plus rapide.

Enfin l'Europe est même devenue déficitaire dans le secteur des télécommunications. Le traditionnel "point fort du vieux Continent" connaît ainsi une lente érosion depuis dix ans : de l'excédent de 1,7 milliard de dollars en 1979, on est passé à un léger déficit de 0,2 milliard en 1989.

Quant aux projections à l'horizon 1993 de l'E.I.C. (Electronic International Corporation), présidé par M. Abel Farnoux, elles laissent craindre une évolution dramatique rapide des importations européennes de produits électroniques originaires des pays d'Extrême Orient autres que le Japon, conduisant à un déficit

global de 50 milliards de dollars de la balance européenne des échanges avec ces pays.

Mais selon M. Abel Farnoux, cette situation n'est pas irréversible. Il cite l'exemple des Etats-Unis, déficitaires dans ce secteur en 1984, et qui, sous l'impulsion de la politique industrielle de l'administration Reagan, ont réussi à stabiliser leur solde négatif avec le Japon à 5 milliards de dollars et pourraient même le résorber d'ici 1991 et le transformer en excédent de 10 milliards de dollars en 1994. Les conclusions de cette étude sont que sans une politique industrielle volontaire "l'Europe court au désastre économique".

Elles rejoignent celles du GIEL qui dénonce la "cacophonie et la faiblesse des prises de position des Douze qui donnent l'impression de jouer aux apprentis sorciers". Ce rapport souligne qu'à trois ans de l'échéance européenne "l'électronique communautaire se trouve en état de légitime défense à l'intérieur de ses frontières... et que son caractère stratégique justifie des mesures spécifiques de sauvegarde".

Votre Commission ne peut que s'associer à ces observations et considère que tout doit être mis en oeuvre pour préserver l'industrie européenne dans un secteur qui touche à l'identité même des pays concernés. La présidence française de la Communauté devrait être l'occasion de prendre de nouvelles initiatives tendant en particulier à augmenter l'effort de recherche-développement dans ce secteur et à mieux l'intégrer à l'industrialisation.

Votre Commission estime que l'enjeu stratégique de ces secteurs de haute technologie impose une politique de soutien aux programmes de recherche. Elle se félicite de voir ce secteur privilégié dans le budget pour 1990, puisque la filière électronique bénéficiera de 1,8 milliard de francs, issus du budget annexe des Postes et Télécommunications.

## V. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

### A. LA SITUATION DE LA CHIMIE

#### 1. Une activité exceptionnelle en 1988

L'activité de l'industrie chimique en France a connu en 1988 une croissance forte de 6,8 %, soit le taux le plus élevé enregistré depuis dix ans. Cette croissance a été stimulée par une

conjoncture internationale favorable. La croissance de l'industrie chimique demeure supérieure à celle de la production industrielle (5 %) et du PIB.

Ainsi, les variations en volume 1988 par rapport à 1987 sont les suivantes par secteur :

- Chimie minérale	+ 1,8 %
- Chimie organique	+ 7,0 %
- Parachimie	+ 6,0 %
- Pharmacie	+ 10,4 %
- Ensemble chimie	+ 6,8 %

Au cours du premier semestre 1989, la production a conservé son dynamisme.

## 2. Un solde extérieur excédentaire

Le commerce extérieur, qui s'effectue en grande partie avec les pays de la CEE et de l'OCDE (ces deux zones représentent respectivement 59 % et 75 % de nos exportations), a dégagé en 1988 un excédent commercial de 22 milliards de francs. La balance commerciale est toutefois déficitaire avec la CEE et l'OCDE, excédentaire avec les pays hors OCDE.

Les soldes commerciaux par grandes zones se présentent ainsi en 1988 :

ZONE	SOLDE	TAUX DE COUVERTURE
CEE	- 1,2 GF	0,98 %
OCDE	- 1,7 GF	0,98 %
AUTRES PAYS	+ 24,1 GF	
MONDE	+ 22,4 GF	1,21 %

Les points forts de notre industrie chimique sont traditionnellement les secteurs des huiles essentielles, parfums et cosmétiques, de la pharmacie, des matières plastiques et caoutchoucs sous forme de résines et polymères, et dans une certaine mesure ceux des produits de base organiques et minéraux.

Après un début d'année médiocre, le commerce extérieur des produits chimiques a pris une tournure plus favorable, dégagant un solde positif de 11,4 milliards de francs et des échanges quasi-équilibrés avec la CEE.

### 3. Un effort accru d'investissement

Les investissements physiques ont nettement progressé en 1988, pour atteindre le niveau de 17,3 milliards de francs et 5,5 % du chiffre d'affaires. Les groupes à capitaux publics ont relativement plus investi que la moyenne de l'industrie chimique française.

GROUPE	INVESTISSEMENTS/CA
ORKEM	5,6 %
ATOCHEM	6,6 %
SANOFI	5,8 %
RHONE-POULENC	9,0 %

### 4. Les résultats financiers

L'année 1988 apparaît comme une année d'amélioration des résultats financiers. La conjoncture a été caractérisée par une demande active, par un certain raffermissement des prix de vente et une évolution modérée des coûts. Les sociétés ont commencé à tirer profit des efforts de modernisation entrepris depuis quelques années. L'ensemble des groupes chimiques à capitaux publics a dégagé un résultat net de 11 milliards de francs pour un chiffre d'affaires consolidé de 155 milliards de francs.

### 5. L'emploi

Sur le plan des effectifs, l'industrie chimique dans son ensemble employait 266 300 personnes à la fin de 1988, soit une légère baisse de 0,4 % par rapport à 1987. L'industrie pharmaceutique a vu ses effectifs augmenter tandis que ceux de l'industrie chimique de base baissaient.

## B. LE DEBAT SUR LA RESTRUCTURATION DE LA CHIMIE FRANCAISE

Une étude a été demandée en octobre 1988 à M. Loïk Lefloch-Prigent, sur les conditions d'une restructuration de la chimie française dans la perspective de l'échéance européenne de 1992. Ce rapport, après s'être interrogé sur les capacités de la chimie publique française à faire face à ses concurrentes européennes et mondiales, concluait à la négative. En France, seul Rhône-Poulenc occupe une position de leader mondial sur certains de ses marchés et les autres groupes se situent en moyenne au huitième ou au neuzième rang européen dans la plupart de leurs activités. Le rapport concluait donc à la nécessité d'un regroupement pour positionner un deuxième groupe français -sous entendu Elf Aquitaine- sur l'échiquier mondial. Ce rapport proposait le rattachement d'Orkem à Total et constatait qu' *"EMC a besoin d'une structure plus large pour se développer"*. La S.N.P.E. (Société nationale des poudres et explosifs) était, quant à elle, exclue du vaste regroupement conseillé par l'auteur du rapport, en raison de l'imbrication de ses activités militaires et civiles.

Mais, dans une interview publiée par le quotidien Les Echos, le ministre de l'Industrie s'est déclaré hostile à cette proposition, considérant que l'addition Orkem, EMC et Atochem relèverait plus du Monopoly que d'une logique industrielle et commerciale intelligente. *"On y gagnerait sans doute quelques places dans certaines matières plastiques, mais au prix de restructurations qu'il faudrait bien financer"*.

Le débat est donc ouvert. Un plan destiné à prolonger la restructuration intervenue en 1982-1983 aurait été arrêté lors d'une récente réunion interministérielle, qui, selon la presse, attribuerait à Elf Aquitaine l'essentiel d'EMC et d'Orkem, tandis que Total hériterait de la chimie fine. Votre Commission souhaiterait connaître le contenu de ce plan de rectification des frontières de la chimie française.

## **VI. LA MACHINE OUTIL**

### **A. LA SITUATION DE LA MACHINE OUTIL**

#### **1. Une forte reprise de l'activité**

L'année 1988 a été marquée par une forte reprise de l'activité dans le secteur de la machine outil, due à la demande importante des entreprises françaises et étrangères.

La production a progressé de 12,9 % en valeur par rapport à 1987, s'établissant à 5 199 millions de francs.

Pour le premier trimestre 1989, elle progresse de 30,8 % par rapport à 1988.

#### **2. Mais une dégradation du solde commercial**

L'importance de la demande intérieure a conduit à une croissance importante des importations (+ 30 %) qui se sont établies à 5 584 millions de francs. Les exportations ont elles aussi progressé (+ 31 %). Le solde commercial s'est dégradé passant de - 2,7 à - 3,4 milliards de francs en 1988.

#### **3. Un coup d'arrêt à la baisse des effectifs**

La meilleure conjoncture qui se poursuit en 1989 a permis une reprise de la croissance des effectifs qui marque un coup d'arrêt à la baisse enregistrée depuis plusieurs années. Alors qu'ils avaient chuté de - 8,3 % en 1988, ils augmentent de + 2 % pour le premier trimestre 1989. Mais il est encore trop tôt pour savoir si ce phénomène est durable.

### **B. L'AVENIR DU SECTEUR**

Ainsi après dix années de crise (1976-1986), la machine outil française se redresse et elle a abordé avec sérénité la huitième exposition internationale qui s'est tenue à Hanovre en septembre dernier. Elle a retrouvé ses scores de 1980 en francs constants et ses effectifs ont été réduits de moitié (11.000). Mais ce redressement demeure fragile. Les entreprises françaises ont régressé du 5ème au 9ème rang mondial et elles représentent désormais à peine le dixième de l'industrie japonaise, le neuvième de l'industrie allemande et le tiers de l'industrie italienne. De plus, la balance commerciale reste largement déficitaire.



Aussi les dirigeants d'entreprises françaises se sont-ils fixés pour mots d'ordre compétitivité et innovation. 65 % des machines outils françaises sont aujourd'hui équipées de commandes numériques, soit la plus forte proportion d'Europe. Cette situation devrait donc conduire à de nouvelles restructurations ; certains envisagent une réduction drastique des entreprises du secteur de 200 à 50, le seuil critique se situant autour de 250 millions de francs de chiffre d'affaires.

## VII. L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT

### A. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE DU MEUBLE

La tendance observée les années précédentes sur le marché de l'ameublement se poursuit en 1988 : le volume de production connaît une augmentation régulière, mais le nombre d'entreprises ainsi que les effectifs continuent de diminuer.

Les résultats pour 1988 sont les suivants :

ENSEMBLE DE L'AMEUBLEMENT	1987 (EN MF)	1988 (EN MF)	VARIATION (EN %)
PRODUCTION	32.690	36.236	+ 10,8 %
IMPORTATIONS	13.361	15.315	+ 14,6 %
EXPORTATIONS	5.468	6.741	+ 23,4 %
MARCHE INTERIEUR	40.583	44.810	+ 10,4 %
TAUX DE PENETRATION DU MARCHE	32,9 %	34,2 %	+ 1,3
POURCENTAGE DE LA PRODUCTION EXPORTEE	16,7 %	18,6 %	+ 1,9
TAUX DE COUVERTURE DES IMPORTATIONS PAR LES EXPORTATIONS	41 %	44 %	+ 3

L'enquête annuelle effectuée par l'Institut de Promotion et d'Etudes de l'ameublement (IPEA), fait apparaître pour 1988, une progression du marché de 1,6 % en francs constants.

La balance commerciale reflète d'ailleurs cette amélioration générale du secteur ; en effet, les exportations continuent d'augmenter : + 23,4 % par rapport à 1987 ; tandis que le taux de couverture pour l'ensemble de l'ameublement a progressé de 3 % passant de 41 % en 1987 à 44 % en 1988.

La décomposition par secteurs fait apparaître un taux de couverture toujours élevé pour le poste "ameublement métallique et plastique", soit 84,5 % malgré une baisse de 5 % due à une augmentation des importations de mobilier métallique et à une baisse des exportations de mobilier plastique ; quant au poste "ameublement en bois", son taux de couverture a augmenté de 4,1 % (litterie exclue) et de 3,9 % (litterie incluse).

D'après les premières indications de 1989, le chiffre d'affaires de l'industrie de l'ameublement a enregistré une hausse d'environ 8 % (toutes familles de produits confondues) sur les quatre premiers mois. Pour la même période, les exportations ont progressé de 11,7 % et les importations de 10,3 %.

#### B. BILAN DE L'ACTIVITE DU COMITE DE VALORISATION DE L'INNOVATION DANS L'AMEUBLEMENT (VIA)

En 1988, le VIA a poursuivi les actions engagées afin de favoriser le développement du mobilier contemporain. Ces actions, qui se situent au niveau de l'offre de produits, s'adressent en premier lieu aux créateurs, par l'intermédiaire de la Banque de création : appels permanents aux créateurs, (sur 52 nouveaux produits, 22 sont édités ou en voie de l'être), attribution de cartes blanches etc...

Ces actions concernent également :

- la promotion des produits tant en France qu'à l'étranger (expositions professionnelles ou destinées au grand public, show-rooms professionnels...), 19 opérations dans onze pays différents ont été réalisées en 1988 ;

- l'appui à la création dans les entreprises et à la commercialisation des produits, l'attribution de labels (78 ont été décernés à 40 entreprises en 1988) ;

- le grand public, les journalistes, les prescripteurs... grâce à la stratégie multimédia qui leur permet de disposer d'un réseau télématique ;

- l'aide à la formation des créateurs de mobilier.

De nouvelles actions ont été lancées parmi lesquelles, le club des éditeurs qui a débuté en janvier 1988, dont le but est de favoriser un rapprochement entre les éditeurs et fabricants.

#### C. BILAN DE L'APPLICATION DU PLAN MEUBLE

Le plan meuble mis en place en 1981 afin d'améliorer la compétitivité des industriels de l'ameublement en les aidant à s'adapter à la concurrence et à mieux utiliser les ressources nationales en bois, a été poursuivi en tenant compte de l'évolution du secteur.

Un certain nombre d'opérations a pu être financé grâce à la taxe parafiscale. Cette taxe parafiscale dont la validité expire en 1990, et qui est assise sur le chiffre d'affaires de l'industrie du meuble et du siège, permet, au-delà du plan meuble, d'assurer le financement d'un certain nombre d'autres activités.

Cette taxe est gérée par le Comité de développement des industries françaises de l'ameublement (CODIFA) dont les ressources pour 1988 se sont élevées à 54,5 millions de francs (taux de la taxe parafiscale : 0,25 %). Le Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA), qui reçoit du CODIFA une partie de cette taxe, soit 15,5 millions de francs en 1988, entreprend de nombreuses actions de soutien destinées à l'ensemble des professionnels du secteur bois ameublement. Il intervient notamment en matière d'information et comme organisme certificateur de qualité. Il joue enfin un rôle important en matière de normalisation puisque le nombre de meubles estampillés s'est élevé à 1 904 000 en 1988, soit 17 000 de plus qu'en 1987.

#### VIII - LA CONSTRUCTION NAVALE

En 1989, la construction navale fait apparaître des signes objectifs d'assainissement, puisque le volume des commandes a enfin dépassé celui des livraisons du fait de la reprise des échanges internationaux et du doublement des taux de fret entre 1986 et 1988. La plupart des navires ont vu leurs prix relevés de 10 % à 25 % en dollars courants, mais ces prix sont encore loin de couvrir les coûts de fabrication.

Ce redressement à terme se manifestera essentiellement sur les navires de charge ; la compétitivité très forte de la Corée (salaires bas) et du Japon (effet de série, productivité, organisation) pour ces navires les fera bénéficier très largement de ce redressement, au détriment de l'Europe. De fait, tous les Etats continuent d'aider massivement leurs chantiers.

Dans ce contexte, la construction navale française n'a pu se maintenir que moyennant un soutien financier de l'Etat.

## A - UN DIFFICILE MAINTIEN DE L'ACTIVITE

### 1. Le niveau des commandes

Le niveau des commandes prises en 1988 a été de 141.000 T.J.B.C. (dont 80 % pour le chantier de Saint-Nazaire), contre 171.000 T.J.B.C. en 1987.

- 20 navires ont été commandés en 1988 et 4 au premier semestre 1989, représentant 29.500 T.J.B.C.

- Quatre navires seulement, représentant 30.450 T.J.B.C., ont été achevés en 1988 (contre 227.000 en 1987 et 213.000 en 1986). Cela est dû en particulier aux longs délais de construction des paquebots qui constituent 55 % du carnet de commandes. Les livraisons prévues pour 1989 représentent 230.000 T.J.B.C.

### 2. La situation financière des entreprises

#### a) les grands chantiers

Normed étant en liquidation judiciaire depuis février 1989, les grands chantiers subsistants sont le groupe Alsthom et les Ateliers et Chantiers du Havre. Le premier a eu un résultat net négatif de 110,8 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 898 millions de francs, le second un résultat positif de 11,8 millions pour un chiffre d'affaires de 67 millions de francs.

Globalement, on constate la diminution continue et importante du chiffre d'affaires du secteur depuis 1983, puisqu'il est passé de 7.500 millions de francs à 1.465 millions de francs en 1988. L'impact de la crise sur les résultats d'exploitation est atténué par suite du mécanisme d'aide à la construction navale.

#### 1. TJBC : tonneaux de jauge brute compensée

### *b) Les petits chantiers*

Aucune nouvelle restructuration importante n'est intervenue au cours de l'année 1988 dans le secteur de la petite construction navale.

Les deux anciens chantiers du groupe Manche S.A., situés à Dieppe et Saint-Malo, qui n'avaient connu pratiquement aucune activité au cours de l'année 1987, ont retrouvé un niveau de charge satisfaisant grâce à leur repreneur, le groupe Leroux et Lotz, mais le chiffre d'affaires de la petite construction navale demeure faible.

### *c) La réparation navale*

L'année 1988 a été marquée par la restructuration de l'ensemble des sociétés marseillaises de réparation navale, pour ne plus constituer que deux entités, la Compagnie Marseillaise de Réparation (C.M.R.) et la Société Sud Marine Entreprise (S.M.E.), ceci après la disparition, en décembre 1987, de la société Paoli et en juin 1988 des Ateliers et Chantiers de Marseille-Provence (filiale du groupe Ateliers et Chantiers du Havre).

Cette restructuration a permis la concentration de la capacité de la réparation navale marseillaise sur un seul site du port au lieu de quatre ; les premiers résultats de 1988/1989 montrent que cette restructuration a permis au secteur de retrouver une bonne compétitivité et une bonne adaptation au marché international potentiel.

## **B - QUI NECESSITE UNE POLITIQUE D'AIDE IMPORTANTE**

### **1. Le contexte communautaire**

La Commission des Communautés Economiques Européennes a pris conscience de la pression croissante des pays d'Asie du Sud-Est (Japon, Corée), qui réalisent plus de 50 % de la production mondiale de navires.

Pour tenter de maintenir la part de marché actuelle des constructeurs européens, la Commission :

- autorise, dans le cadre de la VIème Directive sur les aides à la construction navale couvrant la période 1987-1990, la mise en oeuvre d'aides à la production, dans la limite de 28 % du prix contractuel avant aide (niveau appliqué en 1987-1988), taux ramené en 1989 à 26 % ; par ailleurs, des aides à la restructuration sont autorisées.

- a récemment pris des contacts bilatéraux avec des représentants des Gouvernements japonais et coréen, sur les questions de capacités de production et de prix des navires, de manière à retrouver un marché assaini au plan des prix et à réduire progressivement les aides gouvernementales apportées par l'ensemble des pays producteurs. A ce jour, aucun accord n'a cependant été établi entre la Commission de la C.E.E. et ces deux pays.

## **2. La politique française en matière d'aide**

Sur les bases de la VIème Directive communautaire, le Gouvernement français oriente sa politique dans deux voies :

- le soutien des chantiers les plus compétitifs, tels que les sites de Saint-Nazaire, du Havre, d'un certain nombre de petits chantiers et de Marseille (réparation navale), par l'apport d'aide aux commandes permettant le renouvellement des plans de charge de ces chantiers ;

- l'apport d'aides de restructuration pour les chantiers qui ferment ou qui réduisent leurs effectifs, ces aides couvrant financièrement des plans sociaux ou des aides limitées dans le cadre de redémarrages.

C'est ainsi que pour 1990, ces subventions destinées à couvrir les coûts industriels de la restructuration et à assurer la couverture des aides à la consommation s'accroissent de 435 millions de francs en autorisations de programme. Elles diminuent toutefois de 213 millions de francs en crédits de paiement, malgré une mesure nouvelle de 335 millions de francs.

La participation financière de l'Etat aux mesures de restructuration en cours, notamment dans leur aspect social, est mise en place au moyen de conventions financières conclues avec chacune des sociétés, assistées dans les cas prévus par la loi par l'administrateur judiciaire ou par le liquidateur de biens qui sont désignés par le Tribunal de Commerce.

Pour ce qui concerne Normed, des mesures particulières ont été mises en place :

- les réalisations concernant les engagements relatifs au programme et au coût d'achèvement des navires en construction font, outre les contrôles ci-dessus rappelés, l'objet d'une analyse périodique d'un cabinet d'expertise comptable, qui a de nombreuses références internationales, dans le cadre d'un audit commandé par Normed et son administrateur judiciaire dès juin 1986 pour évaluer, pour chaque site, le coût d'achèvement des navires et établir les prévisions de trésorerie correspondantes :

- le coût des mesures sociales résulte des indemnités dues au personnel de Normed au titre de l'accord d'entreprise du 30 septembre 1986 ; le contrôle des différents décomptes est effectué par une société d'expertise qui assure le même travail d'analyse et de contrôle pour le compte de l'assurance Garantie de Salaires (A.G.S.).

### C. L'AVENIR DU SECTEUR

La crise de la construction navale française est actuellement mise en évidence par le débat sur l'éventuelle réouverture des chantiers de la Ciotat et par le durcissement du conflit des chantiers de l'Atlantique, qui dure depuis plus de neuf semaines et a donné lieu à la désignation d'un conciliateur.

S'agissant de la Ciotat, les discussions ont démarré au début de l'été du fait de la proposition du groupe américano-suédois Lexmar de s'installer sur l'ancien chantier Normed pour y construire des superpétroliers. Depuis l'été, le gouvernement, partisan de l'abandon de la construction navale en méditerranée, s'oppose à ce projet, dont l'annonce a paralysé le plan de reconversion préparé par les pouvoirs publics. Le maire de la Ciotat s'est rangé aux côtés du gouvernement de même que le groupe Tapie qui entend réaliser un chantier de haute plaisance.

Après 18 mois d'études, les experts du ministère de l'industrie ont acquis la conviction que les "grands chantiers pour la construction de superpétroliers ne sont plus rentables en Europe". Ils arguent que la construction navale est en surcapacité de 35 % "sans compter le potentiel que les Japonais ont gelé". Cette analyse générale conduit donc le ministre de l'industrie à s'opposer à la réouverture des chantiers de la Ciotat, en accord total avec son collègue chargé de l'aménagement du territoire qui juge le plan Lexmar socialement dangereux. Mais le débat a été relancé par le Conseil général des Bouches du Rhône, intéressé par la perspective de retrouver quelque 2000 emplois industriels. Le groupe Lexmar lui a en effet demandé la concession des 29 hectares de domaine public maritime nécessaires à la mise en oeuvre de son plan.

Le Conseil général a fait à son tour étudier ce plan et son expert a jugé le plan "irréaliste" et les "risques énormes". Relevant des anomalies graves, il souligne notamment que *"le coût moyen par salarié varie de 50.000 francs à 100.000 francs, bas, incohérente et utopique et que le nombre d'heures prévues pour la réalisation d'un navire est sous évalué"*. Il suggère que Lexmar constitue une capital de 800 millions de francs entièrement libéré ou apporte des garanties de l'ordre de 1 milliard de francs. Après l'audit négatif du ministère de l'industrie et le rapport nuancé du cabinet américain TBS désigné par le groupe Lexmar lui-même, cette dernière expertise semble réduire les chances de succès de Lexmar auprès du Conseil général. Le groupe vient d'ailleurs de proposer des objectifs inférieurs de moitié aux précédents.

Ces péripéties soulignent la crise du secteur de la construction navale. La presse s'est fait l'écho de l'intention du gouvernement de désigner une mission ayant pour objectif la remise d'une étude globale sur la construction navale française, en vue d'analyser les coûts du fonctionnement des chantiers civils comme des arsenaux militaires. Votre Commission souhaiterait avoir des précisions sur cette mission.



### **TROISIEME PARTIE :**

#### **LA POLITIQUE INDUSTRIELLE A TRAVERS LE PROJET DE BUDGET DE L'INDUSTRIE POUR 1990**

Les crédits de l'industrie pour 1990 s'élèvent à 16,9 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, soit une diminution de 2,9 % par rapport à 1989.

Mais le budget de l'industrie ne traduit que partiellement l'action du Gouvernement en faveur des entreprises.

A ces crédits, il convient d'ajouter sur le budget des charges communes, une somme de 4,7 milliards de francs destinée aux dotations en capital des entreprises publiques. Quant au budget de la recherche, il consacre 1,4 milliard de francs aux aides à la recherche industrielle.

Enfin, le budget de l'Etat comporte un certain nombre de dispositions fiscales favorables aux entreprises.

Ce budget reflète la politique industrielle du gouvernement qui vise à améliorer la compétitivité des entreprises dans la perspective européenne de 1993. Un effort particulier est consenti en faveur des PMI dont le rôle fondamental est reconnu pour le développement du tissu industriel.

La seconde priorité du budget est le renforcement des moyens en faveur de l'innovation, de la recherche industrielle et de la diffusion des nouvelles technologies. Votre Commission constate donc une inflexion de la politique industrielle qui vise davantage à préparer l'avenir qu'à gérer le déclin d'industries traditionnelles ou à financer des entreprises déficitaires. Mais cette nouvelle orientation n'exclut pas la poursuite de l'aide à la reconversion des régions menacées de désindustrialisation. Enfin, l'accent est mis sur la normalisation et l'amélioration de la qualité des produits, dans la perspective du marché unique européen.

Ces orientations vont dans le bon sens et votre Commission ne peut que se féliciter de la priorité accordée à l'innovation et à la recherche. Le budget de l'Etat ne donne en revanche que des moyens limités au Ministre de l'industrie pour aider les entreprises publiques du secteur industriel à se développer. Votre Commission déplore cette situation qui souligne la contradiction entre la politique industrielle choisie par le gouvernement et le cadre inadéquat de l'économie mixte dans lequel ce budget s'insère.

## **I. L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES**

### **A. LES MESURES D'ORDRE GENERAL**

Le premier objectif de la politique industrielle est l'amélioration de la compétitivité des entreprises, par l'aménagement d'un environnement favorable à leur développement.

Cette action ne relève pas du budget du ministère de l'industrie mais de la politique générale de l'Etat qui, par l'allègement des coûts de financement (baisse des taux d'intérêts), vise à favoriser l'effort d'investissement des entreprises.

Le projet de budget comporte, en outre, un certain nombre de dispositions fiscales positives.

● La plus importante est la baisse de l'impôt sur les sociétés de 39 à 37 % pour les seuls bénéficiaires non distribués. Cette mesure a, pour le Gouvernement, un double objectif :

- accompagner l'effort de modernisation des entreprises qui doit se poursuivre durablement dans tous les secteurs, sans discrimination entre les investissements matériels et immatériels ;

- permettre aux entreprises de consolider leurs fonds propres afin qu'elles soient en mesure de s'autofinancer plutôt que de recourir à l'emprunt.

● La réduction de 4,5 à 4 % du plafond de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée, qui allègera la taxe professionnelle des entreprises les plus lourdement taxées.

● L'amélioration du crédit d'impôt-recherche et l'institution d'un crédit d'impôt en faveur de l'aménagement du temps de travail et d'un crédit d'impôt normalisation.

● Des mesures destinées à faciliter la mobilité des structures des entreprises : réduction dégressive des droits de mutation sur fonds de commerce, réduction du droit d'enregistrement en cas d'apport ou de changement de régime fiscal pour les sociétés.

**Votre commission ne peut qu'approuver ces mesures qui vont dans le sens d'un allègement des charges pesant sur les entreprises françaises, leur permettant ainsi de mieux affronter une concurrence européenne et internationale accrue.**

## **B. LA RECONNAISSANCE DU RÔLE FONDAMENTAL DES P.M.I. DANS LE TISSU INDUSTRIEL.**

**Les P.M.I. représentent 95 % des entreprises industrielles, 50 % des effectifs industriels et leur part dans l'industrie ne cesse de croître.**

**La prise de conscience que les P.M.I. constituent le fondement du tissu industriel a conduit à une réorientation des actions de soutien en leur faveur. Cette politique sera renforcée en 1990, conformément aux recommandations des experts du Xème Plan<sup>1</sup>.**

### **1. La mobilisation des compétences locales en faveur des P.M.I.**

**Pour coordonner et amplifier l'action menée en leur faveur, des mesures ont été prises au sein du ministère de l'Industrie. L'ensemble des services de la direction générale de l'industrie chargés des questions relatives aux P.M.I. et au développement industriel et technologique local ont été placés sous l'autorité du délégué à la petite et moyenne industrie.**

**Les P.M.I. font aujourd'hui l'objet de toutes les attentions de la Direction générale de l'industrie qui a accordé une priorité aux directions régionales de l'industrie (D.R.I.R.) et de la recherche pour la répartition des effectifs du ministère. Un effort spécial a été engagé pour améliorer l'accueil de P.M.I. dans chaque D.R.I.R.**

**En outre, le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire et le ministre de l'intérieur ont confié, à titre expérimental à 69 sous-préfets, une mission nouvelle en matière**

**1. Europe technologique, industrielle et commerciale. Rapport de la commission présidée par M. Riboud.**

**de développement local. Afin de mener à bien les opérations-pilotes dont ils ont été chargés dans leur bassin d'emplois respectif, chacun d'eux dispose d'une enveloppe de 400.000 francs pour mener des études, des actions de promotion, de sensibilisation ou soutenir l'émergence de projets porteurs.**

## **2. Le soutien financier**

**Les aides accordées aux P.M.I. par le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire et ses agences ont atteint 2,15 milliards de francs en 1989, soit 40 % du total des aides distribuées aux entreprises. Un double effort a été engagé pour augmenter le volume des soutiens aux P.M.I., d'une part, et les déconcentrer, d'autre part. L'augmentation des crédits passe principalement par la voie d'un soutien accru à la technologie (extension des procédures PUCE et LOGIC, création d'une aide à l'utilisation des matériaux avancés) sur la base d'études d'évaluation ou de marchés en cours. La déconcentration au niveau des D.R.I.R. vise à rapprocher les centres de décisions des entreprises. Fin 1989, la déconcentration des procédures PUCE et LOGIC sera intégralement effectuée.**

**Le recours aux organismes relais pour la gestion administrative et comptable des crédits sera développé afin d'accélérer la mise à disposition des crédits pour les P.M.I. et recentrer les fonctionnaires sur des tâches d'expertise, de conseil et d'assistance aux entreprises.**

**Une nouvelle circulaire régissant l'emploi des crédits de politique industrielle déconcentrés au niveau des D.R.I.R. unifiera les modalités d'attribution de ces crédits destinés aux P.M.I. et en améliorera l'efficacité.**

**● En matière de transmission d'entreprises, le ministère de l'industrie a demandé à l'Agence nationale pour la création d'entreprises (A.N.C.E.) de développer son action dans ce domaine et a soutenu les Etats généraux de la transmission d'entreprises organisés en mars 1989 par l'association pour la promotion des rapprochements d'entreprises (A.P.R.E.).**

**L'action de l'A.P.R.E. ouvre la voie d'une coopération interprofessionnelle et d'une professionnalisation des réseaux, qui marque un engagement renforcé des responsables économiques dans le domaine de la transmission.**

● **En ce qui concerne l'innovation, les crédits consacrés au soutien des programmes innovants des P.M.I. progressent régulièrement :**

- les aides de l'A.N.V.A.R. aux P.M.I. sont passées de 700 millions de francs en 1986 à 1.100 millions de francs en 1989. En 1988, plus de 3.000 projets ont été soutenus par l'A.N.V.A.R. ;

- l'extension de ses crédits permettra, en particulier, de confirmer une mesure expérimentée en 1988 pour aider les P.M.I. à recruter des chercheurs. Les crédits correspondants sont passés de 30 millions de francs en 1988 à 100 millions de francs en 1989 ;

- la procédure PUCE permet d'aider les P.M.I. à introduire des composants électroniques dans leurs produits. Le plafond des aides a été doublé en 1988 et porté à un million de francs. Les sommes attribuées progressent très rapidement : 39 millions de francs en 1986, 85 en 1988 et 135 en 1989.

- la procédure LOGIC soutient la mise en place de progiciels dans les P.M.I. Créée en 1988, elle a connu en 1989 plusieurs assouplissements : déconcentration intégrale pour rapprocher les décideurs des P.M.I., relèvement du plafond de subvention, augmentation du montant des dépenses de formation éligibles. En 1988, 1.000 P.M.I. ont été aidées pour un montant de 64 millions de francs. En 1989, l'enveloppe attribuée s'élève à 110 millions de francs.

● **Pour favoriser l'accès des P.M.I. aux technologies nouvelles, le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire a pris deux mesures nouvelles en 1989 :**

- création dans les contrats de plan Etat-région des F.R.A.T.T. : fonds régionaux d'aide au transfert technologique. Dotés de 100 millions de francs sur la durée du Plan, et abondés par les régions, ils permettront de soutenir les collaborations entre P.M.I. et organismes techniques à hauteur de 200.000 francs par projet ;

- création d'une enveloppe de 50 millions de francs destinée à inciter les centres techniques à mettre en place des programmes de transfert de technologie avec les entreprises, et particulièrement les P.M.I. Les 16 centres techniques constituent, en effet, un gisement précieux de compétences avec leurs 2.000 chercheurs.

Enfin, les échelons locaux du Ministère (D.R.I.R. et délégations régionales de l'ANVAR) seront mobilisés pour favoriser ces rapprochements en impulsant la création de véritables réseaux locaux de compétences.

● En ce qui concerne l'information des P.M.I. dans les domaines scientifique, technique et économique, le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire a pris plusieurs initiatives :

- il a confié en 1988 à l'A.N.V.A.R. une opération destinée à révéler dans 1.000 P.M.I. la demande en information. Dès à présent, 700 entreprises ont fait appel à un expert en bénéficiant d'une aide de 75 % plafonnée à 10.000 francs pour un diagnostic court. 9 P.M.I. sur 10 se sont déclarées satisfaites par ces coups de projecteurs portés sur leurs besoins d'information, qui, dans la moitié des cas, concernent la propriété industrielle et l'état des marchés. Les interventions plus lourdes sont prises en charge par les aides au conseil des D.R.I.R. ou de l'A.N.V.A.R. ;

- un contrat d'objectif 1989-1992 a été signé entre le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire et l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (A.P.C.C.I.) pour mobiliser et renforcer le réseau des A.R.I.S.T. (agences régionales d'information scientifique et technique) qui regroupent 134 personnes en 30 localisations.

Parallèlement, le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire a décidé de renforcer, dans les nouveaux contrats Etat-région, les mesures spécifiques qu'il a mises en place avec les régions pour favoriser le recours à des compétences avancées dans les P.M.I.

Les fonds régionaux d'aide au conseil soutiennent le recours à des conseils extérieurs pour les P.M.I. 11.000 interventions ont été soutenues de 1984 à 1988 représentant 310 millions de francs d'interventions du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Pour le prochain plan, l'enveloppe est portée à 420 millions de francs. Les interventions couvrent des domaines variés : commercial, qualité, automatisation, stratégie.

L'aide au recrutement des cadres, amorcée à titre exceptionnel dans six régions à partir de 1986-1987, est généralisée. La dotation passe de 50 millions de francs pour le précédent plan à 290 millions pour le nouveau, ce qui permettra de favoriser le recrutement de 2.000 cadres.

● Pour répondre aux contraintes financières spécifiques qui freinent le développement des P.M.I., les pouvoirs publics ont, en 1988, réaffecté une partie des ressources financières CODEVI à des financements de court terme pour ces entreprises.

● Pour poursuivre et amplifier l'effort en faveur des créations d'entreprises nouvelles, l'exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises nouvelles créées à partir du 1er octobre 1988 a été réévalué. Dans le même but, l'Agence nationale pour la création d'entreprises a bénéficié, depuis plusieurs années, d'un soutien croissant du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, qui a permis une montée en puissance de son activité. La subvention de fonctionnement est ainsi passée de 37 millions de francs en 1983 à 43,2 millions de francs en 1989. Cet effort commence à porter ses fruits puisque 20.170 entreprises individuelles ont été créées en 1988 contre 17.000 en 1989.

Votre Commission se réjouit de voir enfin reconnu le rôle fondamental des PMI pour le tissu industriel et pour le développement de l'emploi. Rappelons que 80 % des emplois créés cette année en France l'ont été par des PMI. Elle émet cependant le vœu que la politique d'information des chefs de petites entreprises soit intensifiée, car la multiplication des intermédiaires et des procédures spécialisées pose le problème de l'accès à ces aides et du coût de leur distribution.

Elle s'inquiète en outre de la diminution des crédits de développement régional en faveur des PMI. Elle souhaiterait enfin que des mesures soient étudiées pour diminuer le coût du crédit pour les PME. Selon une enquête du ministère de l'Industrie, la comparaison avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne montre en effet que, indépendamment du niveau du loyer de l'argent, les écarts de coût du crédit en fonction de la taille des entreprises s'élèvent à 0,8 point dans ces deux pays contre 2 points en France.

## **II. LES PRIORITES DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE**

### **A. LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION**

La deuxième priorité consiste, pour le budget de l'industrie, à consacrer un effort nouveau et croissant en faveur des grands programmes technologiques. D'une part, il est le premier financeur public français d'EUREKA. A ce titre, un effort exceptionnel est prévu en faveur de deux projets stratégiques : JESSI pour les composants, TVHD pour la télévision haute définition. D'autre part, le ministère maintient un effort soutenu en faveur de la filière électronique dont les enjeux rejaillissent sur la compétitivité de l'ensemble des secteurs industriels. Enfin, depuis 1989, une action spécifique est menée à travers la procédure des grands projets innovants en faveur de projets de grande ampleur. En outre, le ministère devrait continuer à fournir l'appui technique indispensable aux entreprises pour accéder aux financements européens des programmes de recherche.

### **B. LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE NORMALISATION**

Les perspectives d'achèvement du marché européen, et les décisions du Conseil des ministres de la C.E.E., qui font de la normalisation le pivot autour duquel s'articulent les dispositions communes relatives à la libre circulation des biens et services, la placent au coeur de l'actualité.

L'appareil normatif français repose sur l'A.F.N.O.R. (association française de normalisation) qui, depuis une réforme de 1984, procède à l'élaboration des programmes de normalisation, à l'homologation des normes et à l'arbitrage des conflits.

Dans la très grande majorité des cas, les normes sont, en France, d'application volontaire. Seules certaines normes touchant à la sécurité des personnes et des biens ont été rendues obligatoires par les pouvoirs publics. On compte environ 400 normes obligatoires sur les 13.000 que comporte la collection française.

Notre instrument de normalisation est performant, mais, en France même, alors que les normes devraient être considérées de façon positive, voire offensive, l'indifférence et l'incompréhension entourent encore trop souvent notre système normatif.



Le grand public reste largement ignorant du développement de la normalisation. Lorsqu'il est averti de l'existence des certificats de qualification comme la marque NF, il n'en mesure pas toujours l'importance. Contrairement à son homologue allemand, le consommateur français n'est pas toujours soucieux de vérifier la conformité aux normes des produits qu'il achète.

Les entreprises persistent souvent à considérer la normalisation comme une affaire de spécialistes ou une contrainte administrative et la cantonnent dans leurs services techniques. La normalisation est encore loin d'être intégrée dans la stratégie de toutes les entreprises françaises.

Pour notre industrie, le choix est donc :

- soit de laisser à d'autres le soin d'arrêter les spécifications techniques européennes, et de modifier nos produits pour qu'ils puissent s'y conformer ;

- soit d'influencer le processus normatif en participant activement aux travaux du CEN/CENELEC de manière à faire en sorte que les normes européennes reflètent effectivement les caractéristiques de nos produits.

D'où les efforts entrepris l'an dernier pour renforcer la normalisation en France.

#### ● Les mesures prises en 1989

L'objectif de renforcement de l'appropriation collective de la normalisation par tous ceux qu'elle concerne s'est déjà traduit :

- par une réorganisation des structures de l'A.F.N.O.R. pour y accroître la part des activités commerciales. Elle poursuit, d'autre part, le renforcement de ses antennes régionales, pour être mieux en mesure d'apporter à tous ses "clients" les informations qui leur sont nécessaires.

- Par le lancement en 1988 de l'opération "partenariat 92", pour contribuer à élargir le champ des partenaires de la normalisation. Cette action a été poursuivie en 1989 en raison du succès qu'elle avait rencontré.

En matière de normalisation, la priorité a été accordée :

- aux secteurs industriels concernés par la préparation de directives d'harmonisation européennes "nouvelle approche" ;

- aux technologies nouvelles d'importance stratégique et pour lesquelles des travaux normatifs sont engagés au niveau européen ou international (technologies de l'information, productique, matériaux avancés, biotechnologie...).

- aux travaux qui, en raison de leur caractère horizontal, touchent des professions variées.

En deux ans, près de 500 dossiers ont été adressés au ministère de l'industrie dans ce cadre.

### ● Les projets pour 1990

L'effort est poursuivi en 1990 puisque les crédits du chapitre "44-93 métrologie, normalisation et qualification des produits" sont majorés de 7,2 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement (s'établissant à 318,4 millions de francs) et de 25,4 % en autorisations de programmes (86,9 millions de francs). Ainsi, dans la perspective du marché unique de 1992, la priorité est accordée, d'une part, au renforcement des actions de normalisation et de la présence de l'A.F.N.O.R. au sein de comités européens de normalisation, des moyens du laboratoire national d'essais (L.N.E.), et des capacités des laboratoires primaires du bureau national de métrologie ; d'autre part, au maintien des concours aux actions de promotion de la normalisation et de la qualité en collaboration avec les organismes professionnels.

En outre, est créée l'A.F.A.Q. (association française pour l'assurance de qualité) en matière de certification.

Enfin, l'Assemblée nationale a adopté un amendement tendant à permettre aux entreprises industrielles et commerciales imposées d'après leur bénéfice réel de déduire, dans la limite de 50 %, leurs dépenses de normalisation au titre du crédit d'impôt recherche, à compter de 1990.

Ce dispositif s'insérerait dans le dispositif déjà existant du crédit d'impôt recherche "en accroissement". Votre Commission approuve cette mesure mais regrette le choix du crédit d'impôt de référence ; en effet, le crédit d'impôt "en volume", qui prend en compte l'accroissement des dépenses par rapport à une année fixe est un système plus incitatif, notamment pour les créations d'entreprises réalisant le plus souvent peu de dépenses de recherche au cours de la première année.

### C. LA POURSUITE DE L'AIDE EN FAVEUR DES REGIONS MENACEES DE DESINDUSTRIALISATION

● En 1989, a été créé le Fonds de redéveloppement industriel, qui gère l'aide au développement des P.M.I. dans les bassins d'emplois confrontés à des problèmes de conversion industrielle. Ce fonds sera doté en 1990 de 100 millions de francs en autorisations de programme et de 70 millions de francs en crédits de paiement, soit un maintien en francs courants.

● Les crédits destinés aux chantiers navals sont doublés en autorisations de programme et dépenses ordinaires (plus de un milliard de francs) compte tenu de la poursuite des aides à la commande pour les navires civils de fort tonnage, mais réduits de 13,6 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement (avec 1,2 milliard de francs) du fait de la décroissance des crédits de paiement correspondant aux aides engagées antérieurement.

● Les subventions de diversification des activités industrielles en Lorraine s'élèvent à 100 millions de francs en autorisations de programme et à 70 millions de francs en crédits de paiement.

● Les crédits de reconversion des zones minières atteignent 203 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement.

### III. LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le débat sur le financement des entreprises publiques vient d'être relancé, de manière spectaculaire, depuis plusieurs semaines. En effet, alors que le ministre de l'industrie avait estimé, avant l'été, que compte tenu de leurs structures de bilans, 40 milliards de francs étaient nécessaires sur 3 ans aux entreprises nationales pour financer leur développement, les arbitrages budgétaires ne leur ont accordé que 4,7 milliards de francs de dotations pour 1990.

Cette situation inquiète M. Fauroux qui constate que les groupes industriels du secteur public ne cessent d'annoncer des acquisitions qui se chiffrent par milliards de francs. Depuis 18 mois, ces entreprises publiques ont dépensé environ 45 milliards de francs pour réaliser des opérations pour la plupart à l'étranger. Le ministre de l'industrie indique d'ailleurs dans une interview récente : "On vit

*une période exceptionnelle où l'on peut acheter de grandes affaires à l'étranger. Or le coût moyen d'une acquisition est de l'ordre de 1 milliard de dollars, soit plus de 6 milliards de francs, ce qui suppose de trouver d'autres moyens de financement. "Il s'inquiète "des montages financiers compliqués, plus coûteux et relativement périlleux" auxquels les entreprises publiques doivent recourir pour rester dans le cadre fixé par le Président de la République, en mai 1988, dans sa lettre aux Français "ni privatisation, ni nationalisation". M. Fauroux considère que ces montages financiers s'apparentent "à du capitalisme sans capital" fondé sur l'endettement et non sur l'apport de fonds par des actionnaires, qui pourrait coûter très cher en cas de retournement de la conjoncture.*

Le ministre de l'industrie ne conteste pas pour autant la règle du "ni, ni" et souhaite tirer parti au maximum de cette situation "gelée". En accord avec le Premier ministre, il vient de proposer de créer des holdings d'Etat dont les filiales pourraient ouvrir une partie de leur capital au privé. Il cite à cet égard, le modèle d'Erap : ce holding, détenu à 100 % par l'Etat ne contrôle qu'environ 56 % d'Elf Aquitaine, tandis que le reste est entre les mains d'actionnaires privés. L'avantage pour l'Etat est de garder le contrôle d'une entreprise stratégique sans avoir à financer seul ses lourds investissements pour remodeler la structure financière des entreprises publiques.

En attendant que cette question soit tranchée, le ministre de l'industrie persiste dans sa demande. S'exprimant devant la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, il a déclaré *"le solde des dotations en capital aux entreprises publiques inscrites dans le budget de 1989 est insuffisant pour faire face aux besoins exprimés, notamment par Thomson, engagé dans d'importants efforts de recherche, et par Rhône-Poulenc, engagé dans une politique justifiée de croissance externe".* Il a ajouté que *"le collectif budgétaire qui sera présenté fin novembre devra vraisemblablement prévoir des moyens supplémentaires"*.

Ce débat porté sur la scène publique pose le grave problème des relations entre l'Etat et les entreprises publiques. Auditionné par votre commission des affaires économiques et du Plan, le ministre des finances a considéré que les entreprises nationalisées ont la liberté de leur stratégie, puisque aucune opération d'acquisition n'a été refusée depuis dix-huit mois et que le secteur public s'est montré plus offensif que le secteur privé.

Quant à la pénurie de fonds propres dont s'inquiète le ministre de l'industrie, c'est un faux problème puisque depuis mai 1988 ces entreprises ont recueilli auprès de l'Etat et du marché l'équivalent des 45 milliards dépensés pour leurs acquisitions et qu'elles ont accumulé des bénéfices record (près de 30 milliards l'an dernier) qu'elles conservent, l'Etat actionnaire se contentant de dividendes modestes. Il considère que si les dotations budgétaires sont insuffisantes, l'Etat pourra accompagner au cas par cas les projets d'acquisitions raisonnables qui se présenteront.

Votre commission ne partage pas cet optimisme. Certes, les groupes industriels nationalisés ont perçu près de 45 milliards de francs, mais l'Etat n'y a contribué qu'à hauteur de 7 milliards de francs. L'essentiel est venu d'effacement de dettes (21 milliards de francs) ou d'appels à des capitaux privés (17 milliards de francs), compte tenu du développement d'une panoplie de nouveaux instruments tels que les certificats d'investissements, les obligations perpétuelles (T.S.D.I.) ou les titres participatifs.

Cette multiplication d'instruments financiers n'est pas satisfaisante. Votre Commission, partageant l'analyse de M. Fauroux, estime que de véritables augmentations de capital seraient préférables pour les entreprises et plus sûres en cas de retournement de la conjoncture. En Allemagne fédérale, c'est la règle comme le montre l'exemple réussi de Daimler Benz qui vient de procéder à une importante augmentation de ses fonds propres. Ce point de vue est, du reste, partagé par le rapporteur spécial de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Roger-Machart, qui écrit :

*"Enfin, dans les relations de l'Etat avec les entreprises publiques, votre rapporteur spécial tient à souligner le montant limité des fonds qui, au budget des charges communes, seront consacrés aux augmentations de capital des grandes entreprises industrielles.*

*Si les ratios de fonds propres sont comparables entre entreprises du secteur public et celles du secteur privé, en revanche, ceux-ci sont beaucoup moins satisfaisants dès qu'on les compare à ceux des entreprises concurrentes étrangères".*

Estimant que l'augmentation des dotations en capital n'est pas la meilleure solution, il suggère la création d'une caisse ad hoc, garantie par l'Etat, qui pourrait abonder les dotations en capital inscrites au budget d'une année grâce à des emprunts qui seraient remboursés ultérieurement sur les rémunérations que la caisse obtiendrait de ses participations. Selon M. Roger-Machart : "Cette

*caisse ne devrait cependant avoir compétence qu'en matière financière, c'est-à-dire pour la négociation du montant des participations et des conditions de leur rémunération. En aucune manière elle ne devrait exercer une nouvelle tutelle sur les entreprises ni sur leur gestion, ni sur leurs orientations stratégiques. Ayant une vocation inter-entreprises pour l'ensemble du secteur public, elle permettrait d'harmoniser les conditions de rémunération des participations publiques, actuellement disparates. Elle serait l'équivalent pour le secteur public de ce qu'est la bourse pour les entreprises privées."*

Il n'appartient pas à votre Commission de se prononcer sur la formule la plus opportune de financement des entreprises publiques industrielles. Elle regrette seulement que ces entreprises soient condamnées à attendre la fin de la législature et donc vraisemblablement l'abandon de la règle du "ni, ni" pour se financer. Elle constate en outre que le collectif budgétaire adopté en Conseil des Ministres le 15 novembre dernier n'a pas donné au Ministre de l'industrie les moyens financiers supplémentaires qu'il escomptait pour les entreprises publiques.

•

• •

La Commission des Affaires économiques et du Plan s'est réunie le 14 novembre 1989 pour examiner les crédits de l'industrie inscrits dans le projet de loi de finances pour 1990.

Au cours du large débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, de nombreux commissaires ont souligné que ce budget allait dans le bon sens, puisqu'il dégage des priorités incontestables comme le soutien aux PMI et la politique en faveur de l'innovation et de la recherche industrielle.

Mais la majorité d'entre eux se sont inquiétés de la modicité (4,7 milliards de francs) des dotations en capital prévues dans le cadre du projet de loi de finances en faveur des entreprises publiques du secteur industriel, par rapport aux demandes exprimées par le Ministre de l'industrie. Ils se sont interrogés sur les modalités de financement desdites entreprises et ont estimé que, faute de fonds propres, elles ne pourraient affronter dans de bonnes conditions la compétition internationale. A cet égard, ils ont dénoncé le caractère irréaliste du dogme du "ni privatisation, ni nationalisation", considérant que l'on ne peut conduire la politique industrielle selon une conception idéologique de l'économie.

**Compte tenu de cette insuffisance de crédits pour les groupes industriels publics et des hésitations de la politique industrielle concernant Renault, la restructuration de l'industrie chimique et l'avenir de la construction navale, la Commission a décidé, contrairement aux conclusions de son rapporteur pour avis qui proposait de s'en remettre à la sagesse du Sénat, de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'industrie inscrits dans le projet de loi de finances pour 1990.**